



Les Indiens d'Afrique de l'Est : combien sont-ils ?

Laurent Nowik

► To cite this version:

Laurent Nowik. Les Indiens d'Afrique de l'Est : combien sont-ils ?. Karthala. L'Afrique indienne - Les minorités d'origine indo-pakistanaïses (sous la direction de Michel ADAM), Karthala, pp.109-190, 2010, Hommes et Sociétés : Anthropologie, 2811102736. halshs-00866103

HAL Id: halshs-00866103

<https://shs.hal.science/halshs-00866103>

Submitted on 6 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Indiens d'Afrique de l'Est : combien sont-ils ?



Laurent NOWIK¹

(Version Word de l'auteur mise en ligne au 6/11/2017)

L'auteur remercie sincèrement le Central Bureau of Statistics du Kenya et l'Uganda Bureau of Statistics d'avoir accepté de communiquer à des fins scientifiques des informations relatives aux communautés indiennes extraites des derniers recensements kenyans et ougandais, alors que ces données n'avaient pas été diffusées publiquement. Sans la confiance que ces deux institutions nous ont accordée, ce travail n'aurait pas pu voir le jour.

Un grand merci également à Bernard Charlery qui nous a accueilli à l'Institut Français de Recherche en Afrique de Nairobi (IFRA) en janvier 2005 et dont l'aide et le soutien ont été précieux.

¹ Laurent Nowik est socio-démographe, maître de conférences HDR à l'université François-Rabelais de Tours, membre de l'UMR CNRS CITERES 7324.

Introduction

En Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie et Ouganda), les communautés originaires de l'Inde et du Pakistan ont vécu avec difficulté les premières années de l'indépendance des nouveaux Etats, lesquels ont adopté des politiques discriminatoires à leur encontre, allant en Ouganda jusqu'à leur expulsion hors des frontières du pays. Ces événements ont inversé la dynamique démographique antérieure, marquée par une croissance ininterrompue. Quelques centaines seulement de personnes d'origine indienne, probablement tous citoyens ougandais, sont demeurées en Ouganda après les événements de 1972 alors que la diaspora indienne comptait dans ce pays 75 000 personnes en 1969, dont un tiers de nationalité ougandaise². Au Kenya, la population indienne a diminué d'environ 100 000 personnes entre 1962 et 1979, soit approximativement de moitié. En Tanzanie, enfin, on a estimé à 20 000 personnes le nombre d'Indiens ayant quitté le pays à la suite des nationalisations entreprises par le gouvernement socialiste (Prunier, 1990 : 239).

On sait que si l'établissement de diverses colonies indiennes en Afrique de l'Est a débuté il y a plusieurs siècles, l'immigration massive ne remonte pas en deçà de l'arrivée des Britanniques. Il demeure que bon nombre de personnes d'origine indienne ont aujourd'hui des ascendants nés en Afrique depuis plus de cinq générations et ont rompu leurs attaches avec le sous-continent indien sans pour autant connaître un processus complet d'acculturation à la société africaine.

Si la majorité des Indiens qui vivent en Afrique de l'Est possèdent désormais la nationalité de leur pays de résidence (au moins au Kenya et en Tanzanie) et n'ont connu que le sol de ce continent, leur dénombrement a pu faire l'objet de certaines réticences, soit par souci de ne pas isoler ces populations des autres citoyens, soit par crainte de faire ressortir leur importance démographique alors même que leur puissance économique fait l'objet de certaines contestations. À cet égard, la politique de collecte des données démographiques et la politique de diffusion des résultats des recensements peuvent apparaître dans chacun des trois pays de l'Afrique orientale comme des révélateurs du traitement différentiel de la diversité ethnique.

- Soucieuse de mettre l'accent sur l'unité nationale, la Tanzanie a, dès l'indépendance, cessé de faire mention, dans les recensements, de la variable ethnique, qu'il s'agisse des Africains ou des allochtones³. Le gouvernement tanzanien a également encouragé la naturalisation des Indiens. N'étant plus repérés statistiquement, ils sont devenus de fait, *pour la statistique publique*, des citoyens « ordinaires ». La démographie des « Indiens » de Tanzanie n'a donc plus de raison d'être, excepté dans une perspective historique. Cependant, dans la réalité sociopolitique, cela ne signifie pas que les citoyens d'origine indienne soient devenus des citoyens « comme les autres » et que, au sein de leur propre communauté, ils n'aient pas, de leur côté, le souci de se compter.

² Recensement ougandais de 1969.

³ Alors que les termes de *race*, *racial group*, *tribe*, *ethnic group* étaient à peu près synonymes à l'époque coloniale (et jusqu'à la publication du premier recensement de la Tanzanie indépendante en 1967), les administrations des pays africains anglophones désignent aujourd'hui l'« ethnie » par *tribe* ou *ethnic group*.

- L'Ouganda, pays dans lequel la question indienne demeure la plus difficile à évoquer, a maintenu le principe d'un repérage statistique de l'origine ethnique, mais a renoncé, depuis les événements de 1972, à en faire état publiquement.

Jusqu'en 1969, les publications issues des recensements étaient encore soumises aux usages en vigueur à l'époque du protectorat britannique, établissant une distinction entre population africaine et non africaine. Au sein de cette dernière, des livrets, spécialement consacrés aux habitants « non autochtones », apportaient des précisions sur les populations européenne, arabe et « asiatique » (en anglais : *asian*), faisant référence à des critères de nationalité, d'appartenance ethnique et d'origine géographique. Après 1969, la statistique publique se contenta de séparer les Ougandais des non Ougandais, s'abstenant de faire apparaître toute autre mention. C'est ainsi que – tout en sollicitant la question des origines ethniques dans les formulaires distribués à la population, - le recensement de 1991 ne publia aucune des informations recueillies à cet égard, ignorant l'existence de citoyens d'origine indienne, et tout autant la part prise par les Indiens dans la catégorie des non-Ougandais. Ce faisant, l'Ouganda se rapprochait de la position tanzanienne en matière de communication statistique, prenant le parti de ne pas distinguer les citoyens en fonction de leur origine dans un souci d'apaiser les clivages et de renforcer l'unité du pays, après plusieurs décennies de conflits meurtriers.

À l'issue du recensement de 2001, la variable ethnique refit son apparition et le dénombrement des neuf groupes ethniques « autochtones » les plus importants fut rendu public en 2005. S'agissant des personnes d'origine étrangère, seuls les « Indiens » firent l'objet d'une mention spéciale, sans que celle-ci permît, toutefois, de chiffrer la totalité des personnes de nationalité indienne ou pakistanaise, comme nous le verrons plus loin.

Bien que non publiées, les données statistiques concernant les résidents d'origine indienne avaient été recueillies, comme on l'a signalé précédemment, à l'occasion des deux précédents recensements de 1991 et 2001. Sollicité par nos soins, l'Uganda Bureau of Statistics (UBOS) a accepté de fournir les informations requises se rapportant au recensement de 1991. S'agissant du recensement de 2001, l'UBOS se contenta de communiquer quelques tableaux croisés faisant mention des résidents ayant déclaré une nationalité ou une origine « asiatique » (27 % étant natifs d'Ouganda). Ces tableaux n'apportent aucune réponse à la question du nombre de citoyens ougandais d'origine indienne, ainsi qu'à celle des personnes originaires du sous-continent indien possédant une autre nationalité (africaine ou britannique). L'information disponible conduit à sous-estimer le nombre d'Indiens vivant en Ouganda à partir des données fournies. En revanche, les principales caractéristiques sociodémographiques pourront être présentées.

- À l'occasion des divers recensements intervenus depuis la fin de la colonisation britannique, le gouvernement du Kenya a régulièrement publié des statistiques se rapportant aux appartenances ethniques de la population, y incluant, par conséquent, les populations d'origine indienne, également identifiées par leur citoyenneté. À l'occasion du dernier recensement de 1999, le Central Bureau of Statistics (CBS) a renoncé à faire mention de ces mêmes précisions, lesquelles figuraient néanmoins dans les données recueillies par les agents recenseurs. Sollicité par nous, le CBS a accepté de nous communiquer, *à des fins strictement scientifiques*, l'ensemble des données portant sur les personnes d'origine indienne des deux

derniers recensements (1989 et 1999). Des trois pays étudiés, c'est donc le Kenya qui apportera les informations les plus précises.

* *

*

Les trois parties qui suivent, relatives à chacun des trois pays étudiés, ont été ordonnées à partir d'un choix personnel et s'avèrent peu dépendantes les unes des autres. Le lecteur privilégiant un pays pourra donc effectuer une lecture non linéaire.

Les Indo-Tanzaniens

Comme on l'a mentionné précédemment, la statistique publique tanzanienne ne dénombre plus, depuis l'époque de l'indépendance, ni les ethnies africaines (au nombre de 120, d'après les recensements de l'époque coloniale), ni les citoyens originaires d'un autre continent. L'approche proposée dans cette partie sera donc essentiellement historique, sachant que les données les plus détaillées portent sur la période 1931-1967. Les estimations de la population indienne au cours de la période de la colonisation allemande (1891-1920) sont fragmentaires et parfois contradictoires, le premier dénombrement, établi en 1913, ne pouvant pas être qualifié de véritable recensement. À partir de 1921, les recensements engagés par l'administration britannique apportent des informations régulières sur l'état de la population, hormis au cours de l'intervalle précédant et succédant à la seconde guerre mondiale (1931-1948).

L'étude s'appuiera sur sept recensements :

- les recensements britanniques de 1921, 1928 et 1931 ;
- le rapport des Nations Unies sur la population du Tanganyika (1er septembre 1949), rédigé avant la publication des résultats du recensement de 1948 ;
- le recensement de 1948 ;
- les estimations intercensitaires de l'East African Statistical Department publiées en 1952 ;
- le recensement de 1967 (premier recensement opéré dans la République Unie de Tanzanie, prenant encore en compte l'identité ethnique et religieuse des individus).

La communauté indienne du Tanganyika au travers des premiers dénombrements.

Les origines de l'immigration

Quoique les premiers contacts entre l'Inde et l'Afrique orientale soient datés d'au moins deux millénaires (par l'entremise de marins et de commerçants), l'établissement de colonies indiennes permanentes est moins ancien. Les plus importantes datent du début du XIXe siècle à Zanzibar, à l'époque sultanat arabo-omanais. R. Coupland⁴ estime à un millier environ le nombre d'Indiens résidant sur l'archipel vers 1840, et J.S. Mangat⁵ à 6 000 en 1860

⁴ Coupland, 1938, 1968.

⁵ Ce nombre de 6 000 personnes est élevé en comparaison des 3 000 dénombrés en 1900 pour le seul Tanganyika. Voir *infra*.

(Prunier, 1990⁶ : 14). Ces chiffres sont discutables, et d'ailleurs controversés. Parle-t-on ici de Zanzibar (et des îles voisines de Pemba et de Mafia appartenant à l'archipel), ou plus généralement d'une portion de l'Afrique de l'Est intégrant la côte kenyane ? Un autre auteur estime à seulement 2 000 le nombre d'Indiens vivant à Zanzibar en 1859⁷. Tous les auteurs s'accordent cependant pour dire que, dans cette même région en général (de Tanga à Lamu, en passant par Zanzibar, Pemba, Mombasa et Malindi), les Indiens jouaient déjà un rôle économique important à la fin du XIXe siècle. Peu d'entre eux, toutefois, osaient s'aventurer à l'intérieur des terres, presque exclusivement parcourues, à l'époque, par des traitants arabes.

Au cours de la période de l'occupation allemande (Deutsch Ost Afrika), la plupart des Indiens demeurèrent sur place tandis que les Allemands (conscients des avantages retirés par leurs voisins britanniques du Kenya de l'existence de cette main d'œuvre) demandaient aux autorités coloniales de Bombay d'encourager un mouvement d'émigration à destination du Tanganyika. Le succès de cette démarche fut, aux dires de Prunier, assez modéré. Toutefois, l'auteur cite le chiffre de 3 000 pionniers indiens en 1900, parfois en situation irrégulière (Prunier, 1990 : 238).

Entre 1900 et 1913, la croissance démographique des ressortissants d'origine indienne fut très forte, leur population atteignant 9 500 personnes en 1913 pour l'ensemble du territoire (hors Zanzibar), soit près du double de la population non africaine (les Européens comptant à la même date pour un chiffre de 5 336 (Nation Unies, 1949⁸ : 140). Une partie de ces Indiens n'étaient d'ailleurs que des travailleurs contractuels, sans projet de maintien définitif en Afrique. La Grande guerre arrêta ensuite momentanément le flux migratoire.

Figure 1 : Photographie d'un commerce tenu par un Indien à Tabora durant la colonisation allemande



Source : <http://www.postcardman.net/141727.jpg> - Deutsche Ost Afrika - Tabora - Indian shop.

⁶ Prunier, 1990. Voir l'Annexe III de l'ouvrage de Prunier pour une présentation historique de la communauté indienne de Tanzanie.

⁷ M.F. Lofchie, 1965. Voir l'article de Marie-Aude Fouéré dans cet ouvrage.

⁸ Nations Unies, Département des questions sociales, Division de la population, Rapport sur la population des Territoires sous tutelle, N°2, La Population du Tanganyika, Lake Success, New-York, 1/9/1949

Après la première guerre mondiale

Les Britanniques prenant possession du Tanganyika en 1920, avec l'aval de la Société des Nations, encouragèrent l'implantation de nouveaux immigrants indiens⁹. Sur une population totale du Tanganyika évaluée à 3 500 000 personnes¹⁰, Prunier évalue à environ 10 000 le nombre d'Indiens vivant à l'époque sur le territoire, insistant sur le caractère mobile de cette population (Prunier, 1990 : 238). Des liens se développèrent entre les Indiens vivant au Tanganyika et ceux présents au Kenya ou en Ouganda, la mise en place de réseaux au sein des communautés facilitant les déplacements de personnes entre les trois pays.

Progressivement, la connaissance démographique du Tanganyika s'améliora avec la réalisation par les Britanniques des trois « recensements » déjà mentionnés de 1921, 1928 et 1931¹¹. Du fait que les Indiens étaient en majorité implantés en milieu urbain - où ils vivaient avec les colons Britanniques -, et compte tenu du rôle qu'ils occupaient dans l'économie, ils firent l'objet d'un suivi statistique relativement précis, en tout cas plus facile à conduire que dans le cas des populations africaines. En 1921, la population des Indiens et des Goanais, atteignait le chiffre de 10 209 (Nation Unies, 1949 : 140) - guère plus élevé que huit ans plus tôt -, mais le nombre des Européens avait, dans l'intervalle, diminué de moitié du fait des conséquences de la première guerre mondiale : 2 447 en 1921 contre 5 336 en 1913¹².

Publié en 1932, le recensement de 1931 fit état de 5 022 640 personnes natives du Tanganyika, auxquels s'ajoutaient à l'époque 8 228 Européens et 32 398 "Asiatiques"¹³. La publication passe sous silence l'existence de la minorité d'origine arabe, quoique nous sachions que les Britanniques aient eu pour règle de la dénombrer. Lui-même entaché d'erreurs, le rapport des Nations Unies de 1949 sur la population du Tanganyika suggère que cette dernière population a été incorporée dans le groupe des « Asiatiques »¹⁴. Réalisé un an plus tôt, le recensement de 1948 confirme d'ailleurs la séparation statistique entre les deux populations.

⁹ À noter que les modifications de frontières à l'initiative des colons belges et britanniques entre le Tanganyika, le Ruanda et le Burundi compliquent les suivis statistiques.

¹⁰ Wikipédia, <http://en.wikipedia.org/wiki/Tanzania>, 15 mars 2006

¹¹ Ces opérations « semblent avoir consisté en des dénombrements de la population dans certaines régions, complétés par des évaluations pour les autres régions, de manière à donner un total pour le Territoire tout entier ». N.U., 1949 : 23.

¹² « En 1921, les Allemands avaient été rapatriés et aucun n'avait été autorisé à revenir dans le Territoire. L'agriculture et le commerce européen ne s'étaient pas encore relevés des effets de la campagne de l'Est africain ni de la dépression qui avait suivi la guerre. » N.U., 1949 : 81.

¹³ Tanganyika Territory, 1932. S'il n'est pas possible de consulter cet ouvrage en Tanzanie, il en existe un exemplaire à la bibliothèque des Archives du Canada sous la cote HA2131 A5 1931a. L'administration britannique a produit des documents comparables, selon la même méthodologie, pour le Kenya et l'Ouganda. Différentes sources, facilement accessibles via Internet, signalent le recensement de 1931 ; par exemple : Wikipédia, <http://en.wikipedia.org/wiki/Tanzania>

¹⁴ Ainsi, le nombre des Indiens est estimé à 23 422 personnes, pages 140 et 142 du rapport mais à 32 706, page 141. A ces 23 422 personnes originaires d'Inde s'ajoutent 1 722 Goanais (ONU-UN, 1949).

Tableau 1 : Populations non natives et africaine du Tanganyika - 1948

"Types de populations"	Ensemble du Territoire	Répartition (en ‰)	Part de chaque groupe (en %)
Européens	10 648	1,4	15,2
Indiens	44 248	5,9	63,1
Goanais	2 006	0,3	2,9
Arabes	11 074	1,5	15,8
Autres	2 184	0,3	3,1
Total Non-Africains	70 160	9,4	100
Africains	7 407 517	990,6	
Total général	7 477 677	1 000	

Source : Rapport sur la population du Tanganyika, Nations Unies, septembre 1949.

À partir de ces données, on peut estimer, pour 1931 et 1938, la taille de la population indienne. Connaissant l'effectif de la population européenne (essentiellement britannique) et considérant comme relativement stable la population arabe (car peu affectée par les mouvements migratoires), le nombre de personnes d'origine indienne peut être évalué par soustraction à un total d'environ 21 000 en 1931 et à 22 000 en 1938.

Tableau 2 : Population originaire du sous-continent indien estimée pour 1931 et 1938

Types de Populations	Années	
	1931	1938
Total Non-Africains	40 626	43 200
Européens	8 228	9 200
Arabes	10 000	10 000
Autres	1 500	1 800
=> d'où Indiens et Goanais	20 898	22 200

Les valeurs présentées dans le tableau 2 sont à prendre avec réserve¹⁵ puisqu'on ne connaît pas les effectifs de la population arabe. Elles montrent néanmoins que la population indienne du Tanganyika a probablement peu varié entre 1931 et 1938. Autrement dit, la première vague d'immigration encouragée par les Britanniques concerne les années antérieures à 1931, soit les premières années de la colonie (1920-1931).

Structure de la population indienne

En 1931, le *sex-ratio* est très inégal, le rapport de masculinité s'élevant à 159 hommes pour 100 femmes. La population dans son ensemble est jeune : les personnes âgées de 45 ans et plus ne représentent que 9 % de l'ensemble alors que les adultes de 20 à 44 ans sont 47 % et les moins de 20 ans 44 %. Les femmes sont beaucoup plus jeunes que les hommes : 38 % des hommes ont moins de 20 ans contre 56 % pour les femmes tandis que l'âge moyen de ces dernières ne dépasse pas 18 ans (25 ans pour les hommes). L'activité professionnelle déclarée est quasiment nulle chez les femmes. Tout en soulignant l'importance relative de l'immigration masculine et d'un important célibat masculin, ces chiffres signalent l'existence possible d'une surmortalité chez les jeunes garçons, ainsi que le caractère juvénile de

¹⁵ Notre hypothèse, rappelons-le, est que les Arabes ont été assimilés aux « Asiatiques » en 1931. Si les Arabes avaient été omis de la statistique de 1931, alors les 32 398 "Asiatiques" seraient exclusivement des Indiens et Goanais, et dans ce cas, on observerait une baisse importante du nombre des Indiens entre 1931 et 1938 (de 32 398 à environ 21 000). Cette baisse serait-elle crédible ?

l'immigration féminine, probablement composée, à l'époque d'un fort contingent de « jeunes filles à marier ».

Répartition socio-professionnelle

Le tableau qui suit, dressé à partir des données du recensement de 1931, décrit la répartition professionnelle des Indiens dans l'économie du Tanganyika. On y vérifie qu'ils y occupaient une position intermédiaire entre celle des Européens et celle des Africains (non mentionnés ici, mais quasi exclusivement engagés à l'époque dans l'agriculture et l'élevage).

**Tableau 3 : Population non africaine masculine de 20 à 49 ans par secteurs d'activité
Tanganyika – recensement de 1931**

	Européens		Indiens + Goanais		Arabes	
Agriculture et pêche	848	23%	111	1%	329	14%
Industrie manufacturière et construction	341	9%	1552	17%	82	3%
Commerce, finances et assurances	239	6%	3169	36%	1104	47%
Administration publique et défense nationale	1008	27%	1365	15%	56	2%
Professions libérales	558	15%	126	1%	24	1%
Employés de bureau	109	3%	1082	12%	154	7%
Services personnels	64	2%	445	5%	105	4%
Autres secteurs d'activités	511	14%	1066	12%	496	21%
Total	3678	100%	8916	100%	2350	100%

Source : Report on the Non-Native, Census 1931, repris du Rapport sur la population du Tanganyika, Nations Unies, septembre 1949.

Majoritaires, comme les Arabes, dans les métiers du commerce, les Indiens n'étaient pas absents des emplois industriels ou administratifs, alors que les Arabes, moins instruits, en étaient quasiment écartés. Installés en milieu urbain (52 % habitaient à Dar-es-Salam, Tanga ou Tabora), les Indiens, par ailleurs, n'intervenaient quasiment pas dans l'agriculture, ni à titre d'exploitants, ni à titre de salariés. Les Européens propriétaires de fermes employaient en réalité des Africains pour les travaux des champs.

L'évolution de la population indienne entre 1938 et 1948

Entre 1938 et 1948, la population d'origine indienne du Tanganyika va connaître une croissance soutenue, rompant ainsi avec la période de relative stabilité de la dernière période de l'entre-deux guerres. Évaluée à 46 254 personnes en 1948 (en y incluant les Goanais, au nombre de 2006), la population indienne a plus que doublé en une décennie¹⁶. Alors que la population totale du Tanganyika s'élève la même année à 7 477 677 habitants, le *ratio* des résidents d'origine indienne atteint environ 6 personnes pour 1000 habitants contre environ 4 pour 1000 en 1931. Les Indiens représentent dorénavant 63 % des personnes composant la minorité « non africaine » (66 % en comptant les Goanais), proportion qui ne dépassait pas 50 % au cours des années 1930. Comptant en 1948 122 hommes pour 100 femmes, le *sex-ratio* est moins déséquilibré qu'en 1931. Compte tenu, d'une part, d'un apport migratoire continu (de jeunes femmes notamment), d'autre part de la fécondité des autres résidents, la structure par âge des Indiens ne vieillit pas : 50 % des hommes ont moins de 20 ans en 1948 (38 % en 1931). Alors que la population masculine se rajeunit légèrement (24 ans en 1948

¹⁶ On ne distingue pas encore les Pakistanais des Indiens malgré la partition intervenue en 1947.

contre 25 en 1931), la population féminine vieillit de son côté d'environ deux ans (20 ans en 1948 contre 18 en 1931). *A contrario*, entre 1931 et 1948, la population européenne vieillit de 7 années en moyenne (28 ans en 1931, 35 ans en 1948). Devenant peu nombreux chez les Européens (18 % de l'ensemble), les moins de 20 ans demeurent largement dominants chez les Indiens (50 %). L'âge des Européens comparé à celui des Indiens reflète à sa manière le rapport de domination des premiers sur les seconds.

La communauté indienne du Tanganyika durant la tutelle des Nations Unies (1947-1961) et jusqu'au premier recensement qui suit l'indépendance de la Tanzanie unie (1967)

Après la seconde guerre mondiale, l'administration du Tanganyika fut confiée aux Nations Unies, mais les Britanniques y conservèrent des fonctions administratives importantes, ainsi qu'un rôle économique de premier plan jusqu'à l'année de l'indépendance (1961). Après l'intégration, en 1964, de l'archipel de Zanzibar (comprenant les trois îles principales de Ugunja, Pemba et Mafia), l'ensemble géopolitique ainsi constitué prit le nom de Tanzanie¹⁷. Au cours de cette période, et des trois années qui suivirent la création du nouvel État de Tanzanie, trois recensements vont permettre de suivre l'évolution démographique de la population indienne : 1952, 1957 et 1967.

Alors que les recensements de 1957 et 1967 sont des recensements dits « généraux » (tout comme l'étaient ceux de 1931 et 1948), le recensement de 1952 ne porte que sur les centres urbains (*townships*) et les secteurs les plus peuplés¹⁸. Il n'a pas été fait mention de la population non recensée et l'observateur ignore si les chiffres produits ont été « corrigés » pour rendre compte par estimation de la population totale. Si tel n'est pas le cas, la population indienne est susceptible d'avoir été sous-estimée, même si, pour la plus grande part de celle-ci, elle résidait en milieu urbain. Les chiffres publiés, toutefois, représentent des valeurs intermédiaires cohérentes entre celles affichées par le recensement antérieur (1948) et le recensement postérieur (1957). Cf. *infra* Tableaux 5 et 6.

Quelques données concernant le mouvement migratoire

On dispose, en premier lieu, de peu d'informations permettant de mesurer l'importance des flux migratoires entre le sous-continent indien et le Tanganyika, mais celles-ci sont suffisamment précises pour faire l'objet d'interprétations. On a relevé précédemment le chiffre de 46 254 personnes correspondant à la population d'origine indienne et goanaise recensée en 1948 (44 248 + 2 006). La même année, 1 723 immigrants « agréés » ou « légaux » en provenance du sous-continent indien se présentaient aux frontières du pays,

¹⁷ Ayant acquis son indépendance en décembre de l'année 1963, Zanzibar fut, à la suite d'une révolution politique hostile à la minorité arabo-omanaise, intégrée au Tanganyika indépendant en avril 1964. Le nouvel État prit le nom de Tanzanie, amalgame des deux appellations TANGanyika (territoire continental, dorénavant dénommé « Mainland ») et ZANzibar (territoire maritime formé des trois îles principales d'Unguja (souvent confondue avec l'archipel dans sa totalité), Pemba, Mafia et d'une dizaine d'îles de superficie plus restreinte).

¹⁸ « (...) En février 1952, le recensement a concerné tous les résidents non Africains ainsi que les Africains résidant dans les quartiers urbains enregistrés et dans d'autres aires de peuplement à forte concentration démographique », *Tanganyika Statistical Abstract*, 1958.

portant ainsi le taux annuel d'immigration à un niveau élevé de 37 %. Grâce aux données portant sur les flux des trois années ultérieures (1949, 1950, 1951), nous observons néanmoins que les départs de résidents Indiens sont, à cette époque, tout aussi importants, voire supérieurs au nombre d'entrées. Le tableau 3 fait ainsi apparaître des taux de migration nette négatifs pour les années 1949 et 1951. Plusieurs explications ont été proposées pour rendre compte de ce *turn-over*. La première est celle déjà suggérée dans le rapport des Nations-Unies de 1949 : ayant envisagé, dès leur départ, un séjour simplement temporaire en Afrique, une partie des immigrants s'en retournaient ensuite en Inde pour y prendre leur retraite (Nation Unies, 1949 : 88). Une autre hypothèse consiste à penser que le départ du Tanganyika a pu se faire à destination d'une autre contrée d'Afrique de l'Est (ou du Sud) ; quelques-uns des migrants indiens « tentant leur chance » dans plusieurs des colonies britanniques de la région.

Tableau 4 : Flux d'entrée et de sortie du Tanganyika entre 1938 et 1957

Années	ENTREES (<i>New immigrants Indian</i>)	<i>New immigrants Indian Male</i>	<i>New immigrants Indian Female</i>	Sexe ratio des entrées	SORTIES (<i>Returning residents</i>)
1938	1 364				
1939	1 121				
...	//				
1947	1 643				
1948	1 723				
1949	2 632				2 913
1950	2 712	1 707	1 005	170	2 316
1951	1 932	1 035	897	115	2 403
1952		1 175	956	123	
1953		1 553	1 175	132	
1954		1 333	1 213	110	
1955		1 237	1 374	90	
1956		1 044	1 179	89	
1957		908	1 045	87	

Source : *East African Statistical Department (from records of Immigration and Passport office)*. Remarque : de 1938 à 1948, les Goanais sont inclus dans la population indienne.

L'hypothèse d'un mouvement migratoire dynamique, correspondant à une situation de mobilité des migrants entre plusieurs pays, peut être vérifiée grâce à l'examen des statistiques de la police des frontières, ou encore par l'interrogation de certains recensements faisant état du pays de provenance des immigrants. Dans le cas de l'ancien Tanganyika, on dispose seulement de cette information pour 1951. Cette année-là, seulement 58 % des 1 932 Indiens entrés dans le pays étaient en provenance directe de l'Inde ou du Pakistan. L'autre partie de ces migrants (sept sur dix ayant à l'époque un passeport britannique) venaient en fait d'un autre territoire africain : 23 % avaient séjourné au Kenya préalablement, 6 % en Ouganda et 12 % provenaient de Zanzibar, encore indépendant à cette date (1 %, enfin, avaient encore d'autres provenances). Au début des années 1950, il existait donc une réelle circulation des Indiens entre les trois principaux territoires de l'Afrique de l'Est. Les chiffres montrent que, une fois la rupture avec le continent indien consommée, aucune de ces destinations ne semblait avoir fait, sauf exception, l'objet d'un choix d'immigration a priori¹⁹.

¹⁹ On peut également signaler l'importance des flux d'entrée et de sortie du Tanganyika de la population européenne (largement composée de Britanniques), mais cette mobilité résulte en grande partie de la durée limitée des contrats de fonctionnaires affectés dans les colonies.

Caractéristique de nombreux flux migratoires, en second lieu, le déséquilibre du *sex-ratio* propre à l'immigration indienne connaît pourtant entre 1950 et 1957 un renversement inattendu de la tendance. Alors que, de 1950 à 1955, la population masculine demeure sur-représentée, une situation inverse s'amorce à partir de 1955. Une telle évolution peut laisser supposer l'existence de stratégies matrimoniales, certains hommes arrivés seuls au Tanganyika ayant pu proposer à leurs épouses ou à de futures épouses de les rejoindre sur place une fois leur situation économique stabilisée.

La structure par âge des nouveaux résidents de l'année 1957 rend cette hypothèse vraisemblable. Outre le fait que les femmes aient été plus nombreuses que les hommes à émigrer au Tanganyika en 1957, elles sont 482 à avoir entre 15 et 29 ans, quand les hommes du même âge sont 280. Ces données correspondent à un *sex-ratio* de 58 (58 hommes pour 100 femmes). Entre 30 et 59 ans, en revanche, le *sex-ratio* remonte à 112.

Évolution des effectifs et structures par âge

Bien que les femmes soient, comme on vient de le voir, plus nombreuses que les hommes à s'installer au Tanganyika après 1955, la population indienne dans son ensemble reste à chaque recensement majoritairement masculine. En 1952, 1957 et 1967, le *sex-ratio* s'élève respectivement à 118, 111 et 110. Autrement dit, l'intensité de la migration féminine ne suffit pas à rééquilibrer l'avantage numérique pris antérieurement par la population masculine pionnière.

Dans le même temps, la croissance soutenue de la population indienne du Tanganyika observée entre 1931 et 1948 va se poursuivre – et même s'accroître – jusqu'en 1957 correspondant à un pic démographique de 76 517 personnes (tableau 5). Entre 1957 et 1967, le cumul des naissances et des apports migratoires ne suffiront plus à compenser les chiffres des décès et des départs. Les effectifs de la population diminueront, par conséquent, mais pour une valeur faible de -0,2 % par an en moyenne.

Tableau 5 : Croissance démographique de la population d'origine indienne du Tanganyika / Tanzanie entre 1931 et 1967

Année	Population d'origine indienne du Tanganyika (ou Mainland)	Taux d'accroissement annuel moyen
1931	(20 898)	
1948	46 254	4,8%
1952	59 739	6,6% (*)
1957	76 536	5,1%
1967	75 015	- 0,2%

Lecture : Le taux d'accroissement annuel moyen de la population d'origine indienne vivant au Tanganyika est de 4,8 % entre 1931 et 1948.

(*) Le recensement de 1952 n'ayant pas porté sur tout le territoire, il est impossible de savoir si les valeurs sont estimées pour le Tanganyika dans sa totalité, ou si elles sous-estiment la population indienne. Dans ce cas, la croissance annuelle moyenne entre 1948 et 1952, qui est déjà la plus forte de toute la période 1931-1967, serait encore supérieure (à 6,6 %).

C'est aussi en 1957 que la part de la population d'origine indienne dans la population totale du Tanganyika est la plus importante : les Indiens au sens large, (incluant les Pakistanais et les Goanais) représentent alors 0,87 % de la population de la colonie. Ce

pourcentage tombera à 0,73 dix ans plus tard. Cependant, par rapport à la population d'origine étrangère, et du fait de la forte croissance des effectifs européens et arabes recensés, la part des Indiens diminue entre 1948 et 1957.

Tableau 6 : Evolution de la population d'origine indienne entre 1931 et 1967

Années	1931	1938	1948	1957	1967	1967	1967
Types de population	Tanganyika				Tanzanie	dont Mainland	dont Zanzibar
Européens	8 228	9 200	10 648	20 598	17 072	16 884	188
Indian	20 898	22 200	44 248	65 461	88 567	75 015	13 552
Pakistani	NR	NR	NR	6 299			
Goan	NR	NR	2 006	4 776			
Arab	10 000	10 000	11074	19 100	86 607	29 775	56 832
Other	1 500	1 800	2184	1 525	840	839	1
Somali	NR	NR	NR	3 114	NR	NR	NR
"coloured"	NR	NR	NR	2 257	NR	NR	NR
Total Non-African	40 626	43 200	70160	123 130	193 086	122 513	70 573
Total All Races	5 063	-	7 477	8 788 466	12 113	11 763 150	349 979
% des « Asiens » parmi la population totale	4,1	-	6,2	8,7	7,3	6,4	38,7
% des « Asiens » parmi la population non africaine	51%	51%	66%	62%	46%	61%	19%

Sources : Recensements du Tanganyika et de Tanzanie

À la création de la Tanzanie en 1964, 13 552 "Asiatiques" recensés à Zanzibar vinrent s'ajouter à la population d'origine indienne du Tanganyika (territoire devenu « *Mainland* » dans la « République unie de Tanzanie »). L'intégration de ces effectifs a provoqué une augmentation quelque peu artificielle des effectifs globaux. Sans autre rétrospective pour Zanzibar dans son ensemble (bien que l'archipel ait été recensé en 1948 et 1958), il est impossible de dire si la population indienne des îles d'Unguja et de Pemba s'est également mise à décroître après 1957²⁰. Il reste que les données du recensement de 1967 montrent que la présence indienne à Zanzibar était à cette époque nettement plus importante que sur le continent en proportion du nombre d'habitants (environ 4 % au lieu de 0,7 %, chiffre six fois plus élevé). Leur plus grande représentativité s'explique par l'existence du mouvement migratoire à destination ces deux îles plus ancien que celui à destination du continent (anciens comptoirs commerciaux de Zanzibar). C'est ce que révèle la comparaison des structures par âge des Indiens de Zanzibar et de ceux du continent (« *Mainland* »). En effet, la proportion des 60 ans et plus y est de 4 % sur le continent contre une valeur double à Zanzibar : la population y est plus âgée car elle a eu le « temps de vieillir », en arrivant à des périodes plus anciennes.

Dans les années 1950 et 1960, les personnes d'origine indienne qui vivent au Tanganyika constituent une population démographiquement jeune, même si son profil n'est plus celui d'une population pionnière. En 1957, l'âge moyen de la population totale est de 22,2 ans, avec quelques différences entre les trois communautés. Les Indiens et Pakistanais ont des structures par âge très semblables : l'âge moyen est de 22 ans pour les Indiens et 21,5

²⁰ Quoique appartenant à l'archipel de Zanzibar, l'île de Mafia, qui était rattachée à l'époque au territoire continental du Tanganyika et non à l'ensemble politique de Zanzibar, ne peut être englobée dans ce décompte.

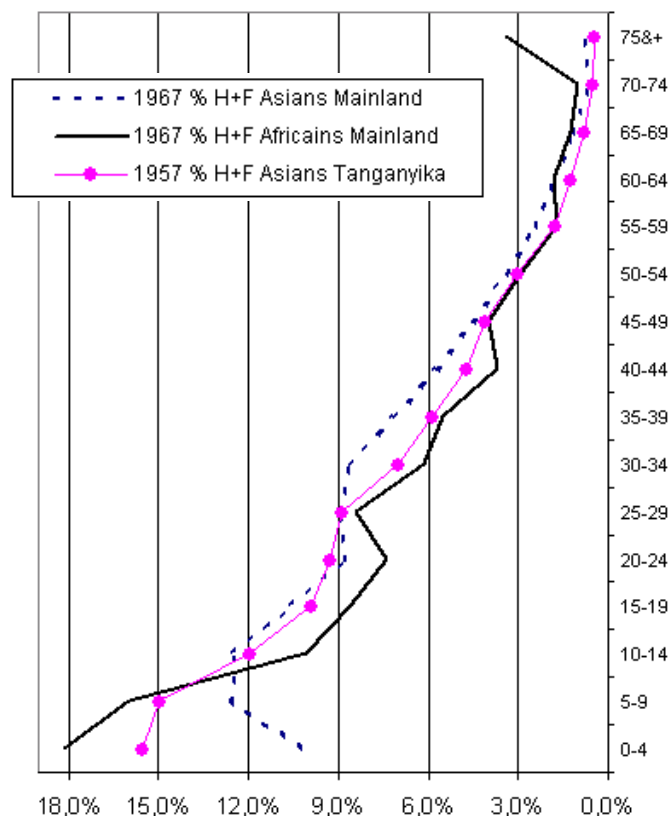
ans pour les Pakistanais. Les Goanais sont, quant à eux, globalement plus âgés du fait d'une proportion de moins de 20 ans plus faible (âge moyen de 24,9 ans).

Dans les trois communautés, les hommes sont plus âgés que les femmes : +1,5 ans chez les Pakistanais ; +2,1 ans pour les Indiens. L'écart est beaucoup plus marqué chez les Goanais : en moyenne, les hommes ont 5,3 ans de plus que les femmes.

La structure par âge en 1957 des « Asiatiques » dans leur ensemble (Indiens, Pakistanais et Goanais) ne semble guère différente de celle de 1952. Si les données de 1952 sont insuffisantes pour calculer un âge moyen, on observe que la proportion de jeunes de moins de 20 ans s'élève à 53 % pour les trois communautés, soit un chiffre similaire à celui de 1957.

En réalité, la structure par âge des Indiens commence à se modifier après 1957, du fait du ralentissement des flux migratoires et d'une évolution probable des comportements en matière de fécondité. En l'espace de dix ans, un vieillissement démographique s'amorce : l'âge moyen des "Asiatiques" du Tanganyika (« *Mainland* ») gagne 3,2 années : l'âge moyen au recensement de 1967 est de 25,4 ans pour le continent et 26,6 ans pour Zanzibar. Ces évolutions démographiques attestent de la singularité de la population d'origine indienne par rapport à la population autochtone africaine et de l'installation durable d'un plus grand nombre d'immigrés.

Graphique 1 : Comparaison entre les structures par âge de la population d'origine indienne (1957 et 1967) et de la population africaine (1967)



Le graphique ci-dessus révèle l'allure « pyramidale » des structures par âge au Tanganyika et en Tanzanie, à commencer par celle de la population africaine de 1967. Reflet d'un régime démographique pré-transitionnel, la population née au Tanganyika enregistre des

taux de natalité et de mortalité élevés (d'où la forme pyramidale typique des populations africaines de l'époque, forme encore observable aujourd'hui dans certains pays du continent). En 1957 (comme en 1967), le profil de la structure par âge des Indiens est différent de celui des autochtones : la proportion des jeunes de moins de 10 ans y est plus faible, et celle des 10-59 ans plus élevée. Ces variations résultent des trois phénomènes démographiques principaux : mortalité, fécondité et migration. L'origine « migratoire » des Indiens fait de ceux-ci une population « sélectionnée ». De tout temps et en tout lieu, on sait que les jeunes adultes représentent la frange de la population ayant la plus forte propension à émigrer. En 1957, par exemple, l'immigration des « Asiatiques » ayant dépassé 59 ans est faible (3 % des cas). En revanche, près de la moitié des nouveaux immigrants (47 %) ont un âge compris entre 15 et 34 ans. Ces chiffres ne tiennent pas compte du fait qu'une partie des jeunes adultes a pu être accompagnée de leurs enfants en bas âge. Par ailleurs, mortalité et fécondité différencient également les "Asiatiques" des Africains. Occupant un statut intermédiaire entre les Britanniques et les autochtones, les Indiens sont aussi plus éduqués que les populations natives, ont une longévité supérieure, et s'efforcent davantage de contrôler leur descendance. Entre 1957 et 1967, la base de la pyramide des âges se resserre tandis que la proportion des adultes d'origine indienne augmente, signe d'une baisse incontestable de la fécondité (Cf. graphique 1).

Les appartenances religieuses des communautés indiennes du Tanganyika

Le recensement de 1957 renseigne de façon simplifiée sur la religion des personnes d'origine indienne. La majorité des personnes recensées sont musulmanes (46,0 %) ou hindouistes (44,4 %), les Sikhs représentant la troisième communauté (6,5 %). Les personnes se déclarant originaires du Pakistan (représentant une immigration postérieure à la partition de 1947) sont naturellement presque tous musulmans. Quant aux Goanais, sous influence culturelle portugaise, ils sont presque exclusivement chrétiens (catholiques).

Tableau 7 : Distribution des immigrés d'origine indienne en fonction de leur confession religieuse au recensement de 1957²¹

Religions	Indiens	Pakistanaïs	Goanais
Christian	886	15	4 732
Hindu	29 035	3	10
Islam	30 082	6 272	9
Jain	913	0	0
Sikh	4 232	3	0
Parsee	170	0	0
Jews	5	0	0
Other	11	0	0
Unknown	31	2	6
Ensemble	65 365	6 295	4 757

²¹ Le tableau ci-dessus ne rend pas complètement compte de la diversité religieuse et culturelle des communautés indiennes. Les hindous et les musulmans se divisent en plusieurs confessions qui sont autant de sous-cultures différentes.

Répartition géographique des personnes d'origine indienne

En 1967, la Tanzanie nouvellement créée comprend 88 567 personnes d'origine indienne (15 % vivant dans l'archipel de Zanzibar et 85 % sur le continent). Cette population est essentiellement urbaine : sur le continent, 78 % des personnes recensées résident dans une zone classée urbaine contre 4,3 % pour la population africaine, 25 % pour la population arabe et (seulement) 34 % pour la population européenne (on ne dispose pas de la distinction urbain/rural pour Zanzibar). Le tropisme urbain de la population asiatique est à rapprocher de la spécificité des métiers que les immigrants exercent dans des branches d'activité urbaines : artisanat et industrie ; emplois administratifs, commerce, services... On observera la même attraction à l'égard des villes chez les Indiens du Kenya et de l'Ouganda.

En concentrant à elle seule 36 % des Indiens du pays, l'ancienne capitale Dar es Salaam compte en 1967 une proportion de cette population égale à 11 % du total de ses habitants. Les différentes communautés, toutefois, sont différemment représentées dans la capitale : un Goanais sur deux y réside, mais seulement un Pakistanais sur quatre²². En raison d'un important potentiel économique et commercial, de la proximité de certaines frontières et des facilités de liaison avec la capitale, d'autres centres urbains constituent des destinations de choix pour les communautés indiennes. C'est le cas, sur le littoral nord du pays, de Tonga (7 000 personnes d'origine indienne et 11 Indiens pour 1 000 Africains dans la région administrative du même nom). Proches de la frontière kenyane et de Nairobi, importants foyers touristiques et agricoles (café), Moshi et Arusha sont des points de rencontre entre Indiens des deux pays. Au sud du lac Victoria, Mwanza accueille de nombreux commerçants indiens attirés par les richesses de la région (coton, café) et la proximité de plusieurs frontières (Ouganda, Kenya, Rwanda, Burundi). Avec des minorités de moindre importance, les métropoles rurales de Tabora, Dodoma et Morogoro, au centre du pays, conservent à l'époque des colonies de commerçants indiens, détaillants et grossistes, facilement reliées à Dar es Salaam par la ligne de chemin de fer. Quoique largement dominés par les Arabes (25 % de la population), les Indiens sont également bien représentés à Pemba où leur proportion atteint 1,4 % du total des insulaires (et 2 % de l'ensemble des Indiens de Tanzanie).

Qu'en est-il de la population indo-tanzanienne aujourd'hui ?

Le dénombrement des Indiens de Tanzanie grâce à la statistique publique s'arrête en 1967. Quarante ans après, il est donc devenu impossible de mesurer l'importance de cette population par le moyen d'un recensement national, - que ses représentants soient devenus citoyens tanzaniens (« Indo-Tanzaniens ») ou que, immigrés plus récemment, ils aient conservé une nationalité étrangère quelconque (indienne, pakistanaise, britannique, kenyane, etc.). En 2006, les services diplomatiques de l'ambassade de l'Inde à Nairobi ²³ ont évalué à

²² Il s'agit ici de proportions calculées à partir des données du recensement de 1957 (et non de 1967).

²³ High Commission of India - <http://www.hcinairobi.co.ke/>. Les responsables diplomatiques de l'Inde déclarent généralement ne pas pouvoir dénombrer les personnes d'origine indienne n'ayant pas de passeport indien. Site Internet : <http://www.hcindiatz.org/indtanu.htm>

environ 45 000 personnes le nombre de personnes d'origine indienne vivant sur le sol tanzanien, soit environ la moitié du chiffre enregistré en 1967. Essentiellement originaires du Gujarat, résidant, comme dans le passé dans les grandes villes du pays (Dar es Salaam, Arusha, Dodoma, Morogoro, Zanzibar, Mwanza, Mbeya), - mais beaucoup moins à Zanzibar, fortement délaissé par les Indiens, en particulier Ismaéliens, - la grande majorité d'entre elles (40 000) posséderait la nationalité tanzanienne. À côté de ces 40 000 Indo-Tanzaniens, 5 000 autres personnes seraient titulaires de la nationalité indienne (il n'est pas fait mention ici des autres nationalités déjà mentionnées précédemment en 1967).

Pour connaître le nombre et la composition de la population d'origine indienne vivant de nos jours en Tanzanie, d'autres formes d'investigation devraient être mises en œuvre (enquêtes approfondies auprès des représentants des communautés religieuses et statutaires, dénombrement des élèves des écoles, statistiques des titres de séjour). À supposer que de telles démarches de recherche puissent être jamais engagées à l'échelle du pays, elles ne seront jamais en mesure, toutefois, d'assurer le niveau de précision comparable à celui d'un recensement national.

La diaspora indienne du Kenya

Insignifiante jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la présence indienne au Kenya au-delà de la façade maritime s'est renforcée à partir de la construction du chemin de fer partant de Mombasa vers les sources du Nil, en Ouganda. Contrairement à la situation observée en Tanzanie où la statistique publique a renoncé à dénombrer les Indiens depuis plusieurs décennies, cette dernière information est, comme on l'a mentionné précédemment, toujours collectée au Kenya, mais ne fait plus l'objet de publication. Il demeure donc possible d'accéder à la connaissance détaillée de l'évolution démographique, - sous réserve d'une autorisation de consultation de toutes les sources²⁴.

Rétrospective sur la population des Indiens du Kenya²⁵

On sait que la première grande vague d'immigration indienne au Kenya fut organisée au tournant du XIX^e siècle par les Britanniques à l'occasion de la construction du chemin de fer Mombasa – Lac Victoria. Toutefois, sur les 35 000 contractuels recrutés en Inde à cette

²⁴ En revanche, toutes les statistiques publiées sont librement accessibles. Les divers recensements réalisés par les Britanniques avant l'indépendance distinguaient généralement les « indigènes » de la « population non autochtone », chacune de ces deux catégories étant statistiquement subdivisée en sous-catégories « ethniques » (*tribes*) ou nationales. Tous les pays africains n'ont pas cette connaissance d'eux-mêmes ; certains États n'ayant effectué le premier recensement de leur population que dans les années qui suivirent l'indépendance.

Comme on l'a mentionné un peu plus haut, les données numérisées des recensements kenyans de 1989 et 1999 ont été aimablement fournies à notre demande par le Census Bureau of Statistics de Nairobi (CBS).

Le lecteur trouvera en fin de chapitre (Annexe 1) une appréciation de la qualité des données relatives à ces deux derniers recensements kenyans pour la population d'origine indienne.

²⁵ Pour une histoire plus complète en langue française, voir Prunier, 1990.

occasion, 2 200 seulement demeurèrent sur place, 2 500 environ étant morts sur le chantier. Considérant le très faible nombre de personnes d'origine indienne déjà présentes à cette date dans le pays, - sur lesquelles on ne possède, toutefois, aucune donnée numérique, - la colonie indienne du Kenya fut donc nourrie par d'autres flux migratoires, postérieurs à l'achèvement du chemin de fer, et dont la chronologie précise et la nature sont mal connues.

Figure 3 : Photographie de la ligne de chemin de fer en construction « Mombasa – Lac Victoria »



*Source : Musée de Nairobi, Exposition temporaire sur l'Héritage Indien (janvier 1995)
Quelques Indiens en position centrale sur le cliché encadrent le travail des Africains.*

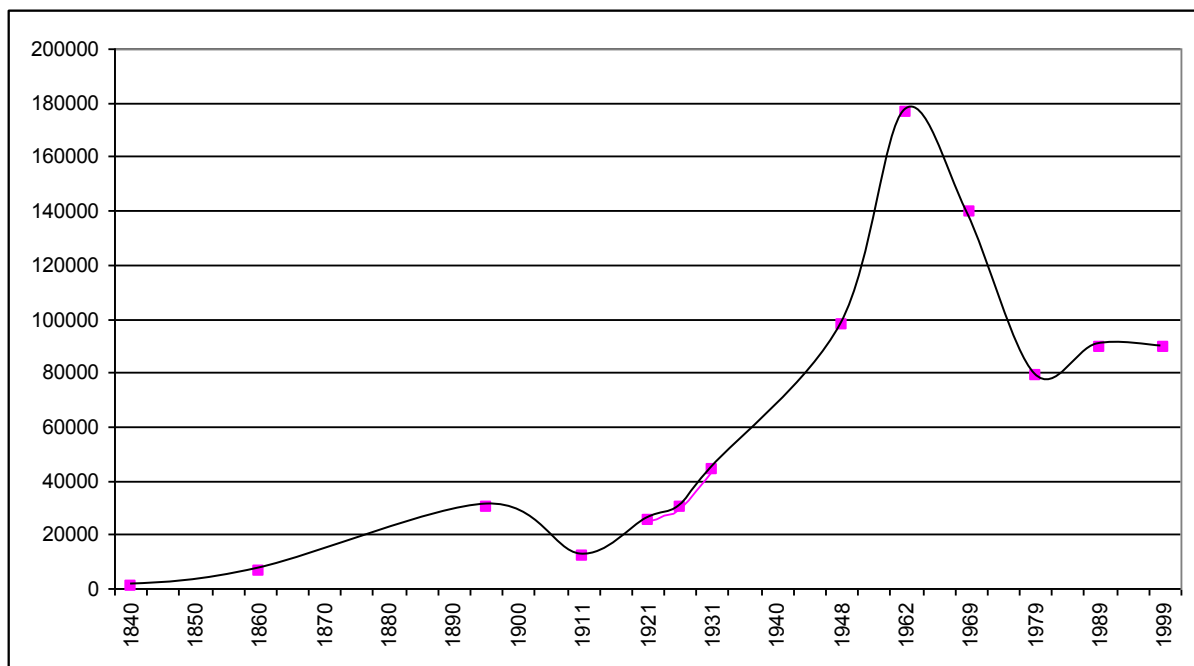
Effectué en 1911, un premier dénombrement britannique fit état d'un chiffre de 11 787 Indiens au Kenya pour 3 175 Européens. Doubant entre 1911 et 1921, puis de nouveau au cours des décennies suivantes, la population indienne du Kenya atteignit 43 623 en 1931, 97 687 au sortir de la seconde guerre mondiale (recensement de 1948), 176 613 en 1962, à la veille de l'indépendance. Les Indiens sont alors trois fois plus nombreux que les Européens, très majoritairement de nationalité britannique.

L'Indépendance du Kenya

Après l'arrivée d'un gouvernement africain à la tête du Kenya, les Indiens furent confrontés à des mesures discriminatoires visant à limiter leurs activités commerciales, et plus généralement à affaiblir leurs positions socio-économiques (Trade Licensing Act). À la fin de l'année 1967, un mouvement migratoire important s'amorça dans le pays (essentiellement en direction de la Grande-Bretagne), prémonitoire de celui qui devait se produire cinq ans plus tard en Ouganda à la suite d'expulsions et de spoliations systématiques. Au recensement de 1969, la population d'origine indienne présente au Kenya était en recul de 37 500 personnes. L'exode se poursuivit dans les années suivantes, des milliers de personnes quittant leur patrie d'adoption sans objectif de retour. Réduit de plus de la moitié en quinze ans, l'effectif de la colonie ne dépassait pas 78 600 en 1979.

Sous la présidence de Daniel arap Moi, les Indiens demeurés au Kenya retrouvèrent toutefois une position sociale et économique plus satisfaisante et le mouvement migratoire commença à s'inverser, soit en raison du retour d'anciens résidents, soit du fait de nouvelles arrivées dans le pays. Se déployant dans de multiples branches d'activité, les investissements indiens exercèrent un rôle important dans la modernisation du pays. Toutefois, si l'heure fut à nouveau à une reprise de la croissance démographique des communautés indiennes, celle-ci demeura très modérée. Avec environ 89 000 personnes, la colonie d'origine indienne du Kenya dépassait tout juste en 1999 la moitié du chiffre enregistré en 1962, c'est-à-dire trente sept ans plus tôt.

Graphique 2 : Evolution de la population indienne ou d'origine indienne vivant au Kenya (1840-1999)



Sources : CBS, Recensements de la population du Kenya

Durant tout le XX^{ème} siècle, la croissance des effectifs indiens, puis leur diminution après novembre 1967, ont fait évoluer la part prise par ceux-ci au sein de la population nationale ou par rapport aux deux autres grandes communautés non africaines du Kenya : les Européens et les Arabes. On dispose, à cet égard, d'une longue rétrospective sur le sujet, les Britanniques ayant, comme on l'a mentionné précédemment, toujours recensé à part les populations dites « non natives » du Kenya (« *Non Native Population of Kenya Colony and Protectorate* »). La règle de ce décompte différentiel s'est maintenue après l'indépendance, les autorités chargées du recensement maintenant sous une autre appellation la catégorie des populations « non africaines » (« *Non African Population* »).

Dès 1911, les Indiens (et Goanais, - distingués des Indiens jusqu'au recensement de 1949) étaient numériquement les plus importants des trois groupes « non africains » et en représentaient près de 50 %. Cette proportion atteignit les 2/3 au cours de la période de 1948 à 1969, en dépit de la vague des départs indiens succédant à l'indépendance, mais compensée par les départs des colons européens, et aussi par ceux des Arabes, également affectés par les

dispositions discriminatoires du Trade Licensing Act²⁶. Pendant tout le XX^{ème} siècle, les Indiens demeurèrent toujours deux à trois fois plus nombreux que les Européens.

Première minorité du pays, les Indiens étaient, et sont encore, facilement repérables dans la population car ils vivent essentiellement en ville, concentrés dans certains quartiers. Cependant, au cours du siècle, et malgré la progression numérique enregistrée jusqu'en 1967, leur poids dans la démographie kenyane s'est érodé face à la forte croissance de la population africaine. Il y avait au Kenya 20 Indiens pour 1000 habitants en 1962, moins de 13 en 1969 et seulement 3 en 1999 (la proportion continuant de diminuer aujourd'hui).

Tableau 8 : Evolution des effectifs des trois grandes sous populations non africaines vivant au Kenya entre 1911 et 1989

Années	1911	1921	1926	1931	1948	1962	1969	1979	1989
Indiens (et Goanais)	11787	25253	29324	43623	97687	176613	139037	78600	89185
Européens	3175	9651	12526	16812	29660	55759	40593	39901	34560
Arabes	9100	10102	10557	12166	24174	34048	27886	39146	41595

Sources : East African Statistical Department jusqu'en 1948 & Statistics Division ensuite. Rappel : après autorisation spéciale, seules les données portant sur la catégorie "Asians" nous ont été communiquées pour 1999.

S'agissant de la répartition régionale, les deux plus grandes villes kenyanes, Nairobi et Mombasa, accueillait en 1948 la majorité des Indiens du pays (environ 70 %). Pendant toute la première moitié du XX^{ème} siècle, le nombre des Indiens à Mombasa fut proche de celui de Nairobi. Dans la deuxième moitié du siècle, en revanche, la part de Mombasa diminua fortement, près de la moitié des Indiens résidant alors dans la capitale, contre un quart seulement à Mombasa. Ces mêmes proportions se vérifient encore à l'extrême fin du siècle (1999), comme nous l'observerons dans la section suivante.

La population contemporaine d'origine indienne du Kenya

Au vu de la rétrospective qui précède, on peut maintenant préciser les caractéristiques de la population indienne vivant actuellement au Kenya (2008), et ceci à travers les données du recensement de 1999 comparées à celles de 1989 (le prochain recensement kenyan est programmé pour 2009 et les données détaillées issues de cette collecte ne seront pas disponibles avant 2011).

Le recensement de 1999 a permis de comptabiliser près de 90 000 personnes d'origine indienne résidant dans le pays (Cf. Annexe 1). Ce chiffre inclut à la fois les titulaires de la citoyenneté kenyane, les détenteurs de passeports étrangers (Inde, Pakistan, Royaume-Uni, etc.) et les personnes classées « Autres Asiatiques » (*Other Asians*) dont la citoyenneté n'est pas précisée, mais probablement issues de l'une des anciennes possessions britanniques de l'Empire des Indes (Sri Lanka, Bangla Desh, etc. ?). Il est évidemment illusoire de voir dans cette statistique un dénombrement exhaustif. Sans mettre *a priori* en doute la qualité de la collecte kenyane, sa capacité à rassembler la totalité des individus est mise en échec par les

²⁶ Réservant la possession des licences commerciales aux citoyens kenyans.

conditions objectives définissant, dans un pays comme le Kenya, la situation particulière de certains d'entre eux (isolement géographique, illettrisme, etc.). Par ailleurs, dans tous les pays du monde, les personnes qui veulent dissimuler leur présence et qui croient pouvoir être identifiables par le biais du recensement cherchent à ne pas y répondre. C'est le cas de celles qui peuvent redouter une sanction quelconque de la part des autorités régaliennes (souci d'échapper au fisc ou situation antérieure de fraude fiscale, contravention à la législation du travail, entrée illégale sur le territoire, séjour au delà de la durée autorisée, etc.).

Si, pour les raisons qui viennent d'être données, l'existence de cette population non recensée est au Kenya éminemment plausible (s'agissant en particulier, d'immigrants récemment entrés sur le territoire), elle demeure difficile à évaluer. Signalons, toutefois que, d'après le recensement de 1999, le nombre d'« Asiatiques » (dénombrés) qui ne résidaient pas au Kenya un an plus tôt (donc en 1998) s'élevait à 7 036, soit près de 8 % du total de la population. Cette mobilité dont l'origine est extérieure au pays est donc relativement importante. Elle représente en outre 60 % de la mobilité résidentielle indienne entre 1998 et 1999²⁷.

Malgré l'importance de ces valeurs, il paraît néanmoins improbable que la population indienne non recensée soit supérieure au Kenya à 10 % de son effectif total²⁸. La conclusion de cette dernière estimation est que la population d'origine indienne dans sa totalité ne dépassait pas en 1999 au Kenya le chiffre de 100 000 personnes²⁹, chiffre à comparer, rappelons-le, à la plus haute valeur atteinte, trente sept ans plus tôt, en 1962 (environ 200 000 personnes en prenant en considération un pourcentage équivalent d'individus non recensés). Même si cet effectif apparaît en définitive inférieur aux estimations de certains auteurs³⁰, il reste que les « Asiatiques » représentent toujours aujourd'hui la minorité non africaine la plus importante du pays, la moitié environ de cette population possédant la nationalité kenyane³¹.

Nairobi et Mombasa concentrent encore les trois quarts des Indiens en 1999

Les 89 310 "Asiatiques" recensés en 1999 au Kenya se distribuent sur le territoire national de façon très inégale. Comme depuis toujours au Kenya, et comme partout en Afrique de l'Est, cette population vit essentiellement en ville (zone urbaine : 94,9 % ; zone périurbaine : 1,3 %), la part des résidents ruraux ne dépassant pas 3,9 %. Le seul district de Nairobi concentre à lui seul la moitié de la population (50,5 %, soit 45 088 personnes) et Mombasa le quart (26,8 %, soit 23 894 personnes). Le quart restant est dispersé dans les 67 autres districts du pays. Hors Nairobi et Mombasa, quatre districts comptent entre 1 000 et

²⁷ Les 40 % restants sont des « Asiatiques » ayant été mobiles entre *districts* (équivalent des départements français), à l'intérieur du Kenya.

²⁸ Un chiffre entre 3 et 8 % nous paraîtrait plus réaliste.

²⁹ Dans l'hypothèse totalement arbitraire où une entrée sur quatre serait illégale, conduisant sous cinq ans à une forme de régularisation ou au départ vers un autre pays, on aurait moins de 10 000 personnes d'origine indienne résidant actuellement de manière illégale au Kenya.

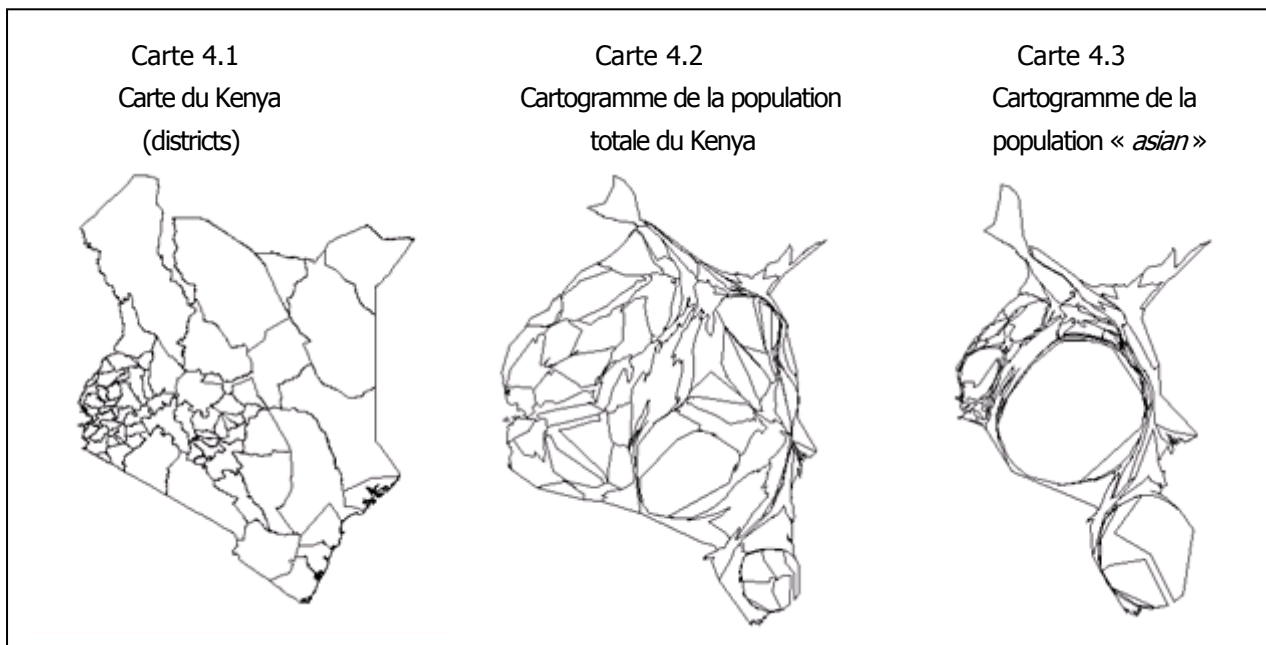
³⁰ En particulier Michel Adam, proposant pour l'année 2002 un chiffre de 120 000 personnes, mais à partir de recensements approximatifs effectués avec l'aide des autorités communautaires (Adam, 2006 : 302).

³¹ Dans sa publication *Population and Housing Census, Analytical Report on population Dynamics*, vol. III, 2001, p. 48 », le Census Bureau of Statistics estime quant à lui à environ 82 000 le nombre d'immigrés « asiatiques » non détenteurs de la nationalité kenyane (*foreigners*) vivant au Kenya en 1999. Cette valeur est en contradiction avec les données issues du même organisme présentées en annexe 1 dans le tableau A4.

3 340 Indiens : Kisumu, Nakuru, Uasin Gishu (Eldoret) et Thika, tandis que dans 35 districts (soit un sur deux), les communautés indiennes sont constituées de moins de 100 personnes (et 26 de moins de 50). Il est important de noter, toutefois, que sur les 2432 *locations* (équivalent des « communes ») existant au Kenya, 1084 d'entre elles, soit près de la moitié, accueillent des représentants de la diaspora (voir cartes en *Annexe 3*). Si la concentration des Indiens est fortement accusée dans certaines parties du territoire, - et en dépit de leur petit nombre en valeur absolue, - peu d'Africains sont tenus à l'écart complet de leur présence.

Les cartes ci-dessous résument graphiquement la concentration des Indiens dans quelques districts, et surtout la singularité de leur répartition sur le territoire national au regard de la distribution de la population totale kenyane.

Figure 4 : Cartes des districts kenyans, population totale et population « *asian* » par district



Source : UBOS - Données du recensement kenyan 1999

Cartogrammes réalisés avec le concours de Dominique Andrieu – MSH de Tours - UMS 1835

La carte 4.1 montre les contours administratifs des districts kenyans. On remarque l'inégalité des superficies, en particulier entre les districts de très petite taille situés à l'Ouest (proximité du lac Victoria), et les districts de grande taille situés au Nord, vers le Soudan et l'Ethiopie. Cette inégalité spatiale est en général inversement proportionnelle à la densité démographique : un district de forte densité ne pourra être correctement administré que si sa superficie est restreinte. Aussi, l'intérêt de produire des cartes chromatiques sur la base de ces limites administratives est limité, car l'oeil s'attarde sur des zones peu peuplées. La technique des cartogrammes qui déforme artificiellement les contours et les surfaces des districts (cartes 4.2 et 4.3) permet de contourner cette difficulté et de mieux identifier les districts les plus peuplés. Ainsi, la vue 4.2 montre ce que serait la carte du Kenya si la superficie des districts était proportionnelle à leur taille démographique. Les « petits » districts (géographiquement significatifs) à l'ouest du Kenya, sont alors bien mieux repérables, tout comme la capitale Nairobi qui passait quasiment inaperçue sur la première carte.

Dans le même esprit, la troisième vue qui montre le cartogramme de la population indienne signale le caractère très singulier de ce peuplement au regard de la population kenyane prise dans sa globalité. Les deux pôles de Nairobi et Mombasa apparaissent ultra-dominants tandis que les autres districts s'effacent. Seuls Kisumu et Eldoret, à l'ouest, constituent des pôles secondaires repérables. Ce schéma confirme la répartition très urbaine de la population indienne.

Au recensement de 1999, même dans les districts qui comptent le plus grand nombre d'Indiens, le poids relatif de cette population est relativement faible. Dans 64 des 67 districts, elle représente moins de 0,5 % de la population totale. Moins importante en nombre à Mombasa qu'à Nairobi, c'est pourtant dans ce district côtier que son poids relatif y est le plus élevé, soit 3,6 % (1 habitant sur 28). Dans le district de Nairobi, le pourcentage d'Indiens dépasse à peine 2 % de la population totale (2,1 %, soit 1 habitant sur 48).

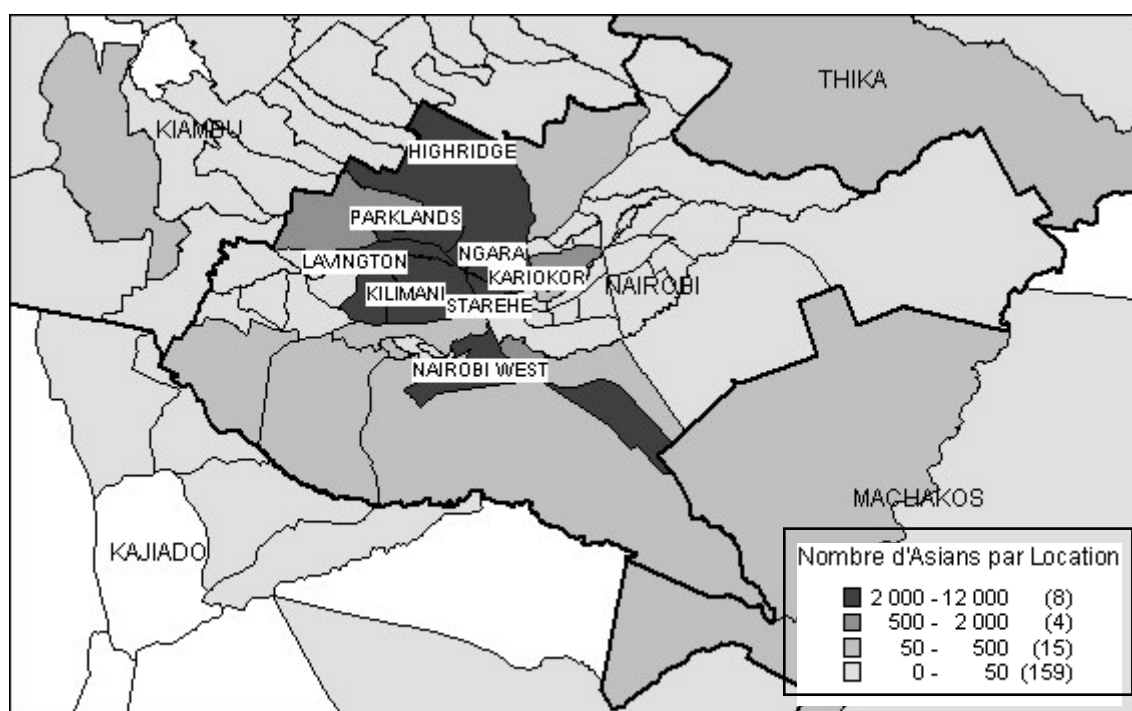
L'inégalité de répartition des populations d'origine indienne entre les districts est redoublée (ou accentuée) par l'inégalité de répartition à l'intérieur des districts.

Au Kenya, les « districts » sont découpés en « divisions », elles-mêmes composées de « locations ». À Nairobi, les divisions qui concentrent le plus grand nombre de personnes d'origine indienne sont : Westlands (50,2 % de l'ensemble des "Asiatiques"), le Centre (28,6 %) et Kibera (13,5 %)³². À Mombasa, les communautés indiennes sont très concentrées dans le centre de la ville (84,4 % dans la division « Island ») ; le quartier de Kisauni vient loin derrière, totalisant 13,2 % des personnes d'origine indienne.

Ce type de répartition géographique montre que les personnes concernées choisissent le regroupement communautaire en rapport avec leurs activités économiques ou leur statut social. Dans l'ouvrage collectif « Le Kenya contemporain », Bernard Callas considère que ces regroupements spatiaux constituent autant de « territoires raciaux et sociaux » et que Nairobi est une ville « socialement cloisonnée » (Callas 1998 : 31, 47). Quelques auteurs ont également insisté sur la faiblesse des relations sociales entre les communautés indiennes et la population d'origine africaine, situation qui ne favorise pas la mixité sociale et ethnique des quartiers. À Nairobi, comme partout dans le monde, le prix moyen de l'immobilier au sein des « locations » et « divisions » est d'ailleurs susceptible de renseigner le chercheur sur l'appartenance sociale de ses habitants.

³² Il s'agit, en réalité du quartier de Nairobi West, inclus dans la division de Kibera. Pour les habitants de Nairobi, Kibera désigne surtout l'immense bidonville situé au nord de la division du même nom.

Figure 5 : Carte du district de Nairobi – Population indienne ou d'origine par « location » (1999)



Source : CBS - Données du recensement kenyan 1999

La carte qui précède montre le district de Nairobi (entouré des districts de Kiambu à l'Ouest, Thika au Nord-Est, Kajiado au Sud et Machakos à l'Est) et les différents « locations » qui le composent, assimilables, dans les zones urbaines, à la notion française de « quartiers ». La trame souligne la présence indienne dans chaque « location » et en fait ressortir huit où plus de 2000 Indiens ont été recensés en 1999. Par ordre d'importance décroissante, il s'agit de Highridge, Ngara, Nairobi West, Parklands, Kariokor, Kilimani, Lavington et Starehe. Ces huit locations regroupent 89 % de la population indienne ou d'origine indienne vivant dans le district.

Tableau 9 : « Locations » du District de Nairobi comprenant plus de 2000 habitants "asiens" –
Quelques indicateurs socio-économiques.

Division	Location	Habitants Indiens et autres Asiens	Sex ratio	Rapport Indo- kenyans/ Indiens	Ayant fréquenté l'université	Actifs occupés	A la retraite	Recherche d'emploi ou emploi indisponible	Nés en Inde (ou au Soudan)	Nés dans le district de Nairobi
Central	Starehe	3060	122	11%	4%	28%	1%	10%	51%	27%
Central	Kariokor	3603	102	153%	4%	22%	2%	15%	11%	48%
Central	Ngara	6612	115	63%	14%	28%	2%	10%	47%	37%
Westlands	Parklands	3703	106	106%	25%	22%	4%	7%	21%	52%
Westlands	Highridge	11908	109	178%	21%	24%	4%	8%	33%	45%
Westlands	Kilimani	3216	106	57%	35%	31%	3%	6%	36%	36%
Westlands	Lavington	3011	109	102%	34%	29%	3%	6%	30%	46%
Kibera	Nairobi West	5330	110	87%	17%	27%	3%	9%	28%	42%
District de Nairobi		47500	111	97%	19%	25%	3%	9%	31%	41%

Source : CBS - Données du recensement kenyan 1999

Quelques indicateurs socio-économiques permettent de distinguer les « locations » entre-elles.

- Dans la division de Kibera, Nairobi West est une « location » dont les habitants ont un profil proche de celui des habitants d'origine indienne de l'ensemble du district de Nairobi.

- Dans les quatre locations des Westlands qui concentrent la plus grande partie de la population indienne, le *sex ratio* est à peu près équilibré et une fraction importante des habitants appartient à des catégories sociales supérieures. La proportion de ceux qui ont fréquenté l'université y est nettement plus élevée qu'ailleurs, en particulier dans les « locations » (démographiquement minoritaires) de Kilimani et Lavington, quartiers résidentiels habités par une majorité d'Européens. Dans ces deux derniers quartiers, la part des actifs occupés y est la plus élevée des huit « locations » du tableau 9, et les demandeurs d'emploi y sont les moins nombreux. Représentant à eux seuls la moitié des habitants indiens de la division des Westlands, les résidents de Highridge semblent, de leur côté, établis de longue date car ils se déclarent majoritairement indo-kenyans ; près de la moitié sont nés dans le district et les retraités y sont plus nombreux qu'ailleurs.

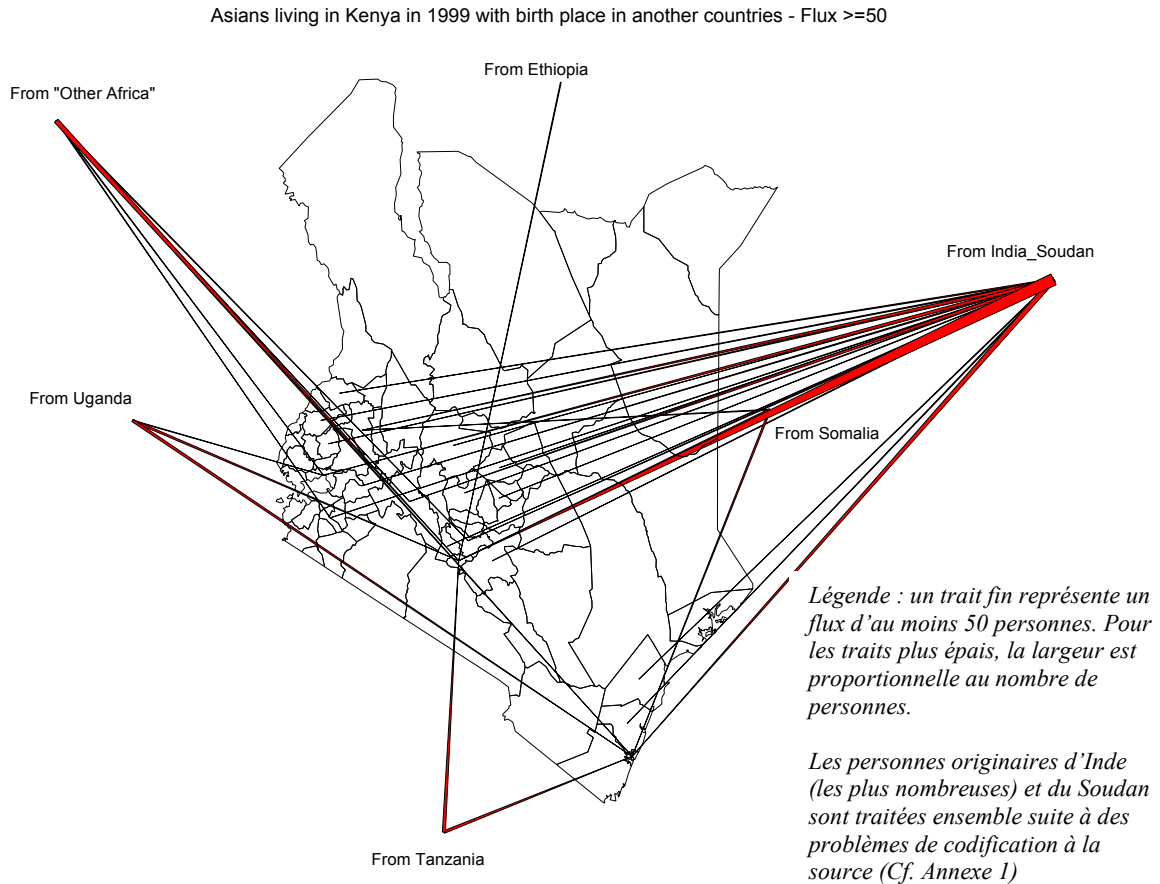
- La division du Centre-Ville (Central) accueille des Indiens appartenant à des catégories sociales moins élevées. Une comparaison des trois quartiers révèle d'autres points communs entre les habitants de Starehe et ceux de Ngara, peuplés d'une proportion élevée d'immigrants récents (*sex ratio* fortement déséquilibré, pourcentage élevé de personnes nées en Inde). À statut social équivalent (et même très inférieur à celui de Ngara à en croire le faible pourcentage de ceux ayant fréquenté l'université), les résidents de Kariokor ont des caractéristiques différentes. Etablis de longue date au Kenya (*sex ratio* voisin de 100), les habitants de ce quartier sont majoritairement indo-kenyans (présentant la plus faible proportion de personnes nées en Inde). Économiquement, ils apparaissent plus vulnérables, présentant moins d'actifs occupés et une forte proportion de personnes privées d'emplois.

Une personne d'origine indienne sur deux vivant au Kenya y est née.

Les deux tiers des personnes d'origine indienne recensées en 1999 sont nées au Kenya (le calcul de celles nées sur le continent africain est sujet à caution). On peut supposer que, tout en ayant conservé les traits culturels majeurs de leur berceau ancestral, elles en ont modifié certains aspects du fait de l'éloignement spatial et d'une socialisation primaire qui n'a pas eu lieu, ni en Inde, ni au Pakistan. Nonobstant la petite taille de leur groupe d'appartenance, - au regard de la population africaine, - ces personnes font désormais partie intégrante de la réalité humaine Est africaine.

Curieusement, la part des « Indiens » natifs du Kenya aurait néanmoins diminué entre 1989 et 1999, passant de 75 % à 66 % de la population totale indienne, alors que les effectifs totaux entre les deux recensements semblent avoir connu une certaine stabilité. Si cette donnée peut être interprétée comme le signe d'une mobilité croissante de la diaspora, il ne faut pas davantage exclure que son affichage soit le produit de transcriptions fautives, comme le laisse soupçonner plusieurs erreurs relevées à l'issue du recensement de 1999 (voir *Annexe 1* : confusion entre le Soudan et l'Inde et absence de données sur les natifs des pays non africains en 1999).

**Figure 6 : Lieux de naissance des personnes d'origine indienne vivant au Kenya en 1999
(Schématisation pour des flux origine-destination supérieurs ou égaux à 50 personnes)**



Carte réalisée avec le concours de Dominique Andrieu – MSH de Tours - UMS 1835.

Les populations indiennes des centres urbains

Bien que concentrées sur quelques pôles urbains, les populations indiennes de grandes villes kenyanes ne présentent pas les mêmes caractéristiques, lesquelles sont en rapport avec l'histoire du mouvement migratoire indien en Afrique de l'Est et avec la centralité affirmée de la capitale. La population indienne la plus singulière est celle de Mombasa. Dans cette ville, les personnes d'origine indienne se sont en 1999 déclarées « Kenyan-Asian » dans une proportion de 71 %. À Nairobi, ce pourcentage n'a pas dépassé 44 % et à Kisumu, ville riveraine du lac Victoria, seulement 33%³³. Réciproquement, la part des personnes se déclarant « Indian » est deux fois plus faible à Mombasa (22 %) qu'à Nairobi (46%) et presque trois fois plus faible qu'à Eldoret (56 %) et Kisumu (59 %).

On ne peut comprendre ces différences sans faire référence aux premières années de la diaspora. La région côtière de Mombasa (en y incluant les anciens comptoirs de Malindi et Lamu), a connu la première l'arrivée des immigrants. C'est donc sans surprise qu'on y recense la proportion la moins forte de « primo immigrants ». En outre, Mombasa n'est plus la « porte

³³ Rappelons que nous avons repéré la population d'origine indienne vivant au Kenya à partir de la variable P13—Tribe du recensement. Quatre modalités de cette variable sont susceptibles de définir la population : « Kenyan-Asian », « Indians », « Pakistanis » et « Other Asians ». Les deux premières modalités regroupent 90 % des individus (Cf. les données de l'Annexe 1). Notre hypothèse est qu'il n'est pas neutre de se déclarer « Kenyan-Asian » ou « Indian » : 13 % des « Kenyan-Asian » sont nés en Inde contre 40 % des « Indians ».

d'entrée » du pays depuis que l'essentiel des voyages s'effectue par voie aérienne. Cet accès passe désormais par Nairobi qui joue le rôle de « plaque tournante » pour les trajectoires migratoires. C'est après un séjour plus ou moins long dans la capitale que les nouveaux arrivants prennent la décision éventuelle d'un saut migratoire secondaire en direction des villes de second rang, comme Kisumu, Nakuru ou Eldoret.

**Tableau 10 : Lieux de naissance des "Asians"
résidant à Nairobi, Mombasa, Eldoret, Kisumu et Nakuru.**

Lieux de naissance	Villes de résidence				
	Nairobi	Mombasa	Eldoret	Kisumu	Nakuru
Ouganda	1,0%	2,8%	1,5%	1,6%	0,7%
Tanzanie	2,0%	2,8%	0,9%	1,5%	1,5%
Ethiopie	0,2%	0,0%	0,1%	0,3%	0,0%
Somalie	1,1%	1,2%	3,4%	0,8%	0,5%
Inde + Soudan ?	31,8%	10,8%	44,7%	31,9%	37,5%
Nairobi	43,0%	3,8%	6,5%	5,3%	8,6%
Mombasa	7,1%	71,7%	4,9%	5,2%	8,0%
Eldoret	0,2%	0,1%	25,6%	0,3%	1,7%
Kisumu	1,2%	0,6%	1,9%	40,0%	1,8%
Nakuru	0,6%	0,2%	0,9%	0,8%	28,9%
Autres villes	11,7%	5,8%	9,6%	12,5%	10,7%
Autres pays d'Afrique	4,8%	1,7%	1,4%	1,9%	4,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Total valeurs absolues</i>	<i>45088</i>	<i>23894</i>	<i>2230</i>	<i>3340</i>	<i>2568</i>

Source : CBS - Données du recensement kenyan 1999

Les lieux de naissance croisés avec les lieux de résidence en 1999 expriment aussi la plus ou moins grande « autochtonie » des individus. Près de trois personnes d'origine indienne sur quatre vivant à Mombasa sont nées dans la ville, alors que cette proportion tombe à moins d'une sur deux à Nairobi et moins d'une sur trois à Nakuru ou Eldoret.

A Mombasa, les personnes d'origine indienne nées en Inde sont aussi nettement moins nombreuses en proportion (10,8 %). Elles sont trois fois mieux représentées à Nairobi et quatre fois plus à Eldoret. Parmi les cinq plus grandes villes qui concentrent la diaspora indienne, Eldoret apparaît comme celle ayant accueilli les immigrants de plus fraîche date.

Les caractéristiques socio-démographiques de la population d'origine indienne sont distinctes de celles de la population d'origine africaine

Concernant la fécondité...

Selon le recensement de 1999, les femmes et les jeunes filles d'origine indienne de douze ans et plus ont déclaré avoir mis au monde 0,81 garçon et 0,77 fille (soit un rapport de masculinité « cohérent » de 1,05). Ces valeurs, sans pouvoir constituer de bons indicateurs de la natalité – et à fortiori de la fécondité – témoignent néanmoins d'une natalité réduite, comparativement à la fécondité kenyane en général. Nous estimons à moins de 14 pour mille le taux brut de natalité des Indiens en 1999, alors que celui du Kenya était de l'ordre de 38 pour mille. Si la fécondité est tendanciellement en baisse dans le pays, elle s'établissait encore

à la même date autour de 5 enfants par femme³⁴. La fécondité des femmes originaires du sous-continent indien est donc plus faible que celles des femmes kényanes (prises dans leur globalité) ; elle s'avère aussi plus faible que celle constatée dans leur berceau ancestral (en 1999, l'Inde possédait un indicateur conjoncturel de fécondité égal à 3,4 enfants par femme, et le Pakistan égal à 5,6).

Concernant la structure des ménages...

La diaspora d'origine indienne comptait 21 432 ménages en 1999, 87 % d'entre eux ayant à leur tête un homme³⁵. En divisant le nombre d'individus recensés appartenant à la même catégorie (« *Asians* ») par le nombre de ménages, on en déduit la taille moyenne des ménages, laquelle s'établissait à 4,2 personnes en 1999. En comparaison des populations de souche africaine, les ménages de type « modèle nucléaire » sont plus répandus. Ils sont toutefois loin d'être le modèle exclusif puisque près du quart des personnes recensées au sein de la communauté indienne (24,1%) vivent dans des ménages sans être ni le chef de famille, ni l'épouse, ni les enfants du ménage. Il peut s'agir d'ascendants, de frères et sœurs du chef de ménage ou de son épouse, de cousins, (...) ou encore de « connaissances » non familiales.

**Tableau 11 : Liens avec la personne de référence (*head* ou « chef de ménage »)
selon le sexe des personnes d'origine indienne**

Liens de parenté	Masculin	Féminin	Total	Masculin %	Féminin %
Head (chef de ménage)	18597	2835	21432	87%	13%
Spouse (épouse)	505	14500	15005	3%	97%
Son (fils)	17205	0	17205	100%	0%
Daughter (fille)	0	14136	14136	0%	100%
Brother/Sister (frère/sœur)	1640	1181	2821	58%	42%
Father/Mother (père/mère)	512	1284	1796	29%	71%
Other Relative (autres membres de la famille)	6313	7781	14094	45%	55%
Non-Relative (autres personnes)	1740	1079	2819	62%	38%
Inconnu			2	0%	100%
TOTAL	46512	42798	89310	52%	48%

Source : CBS - Données du recensement kényan 1999

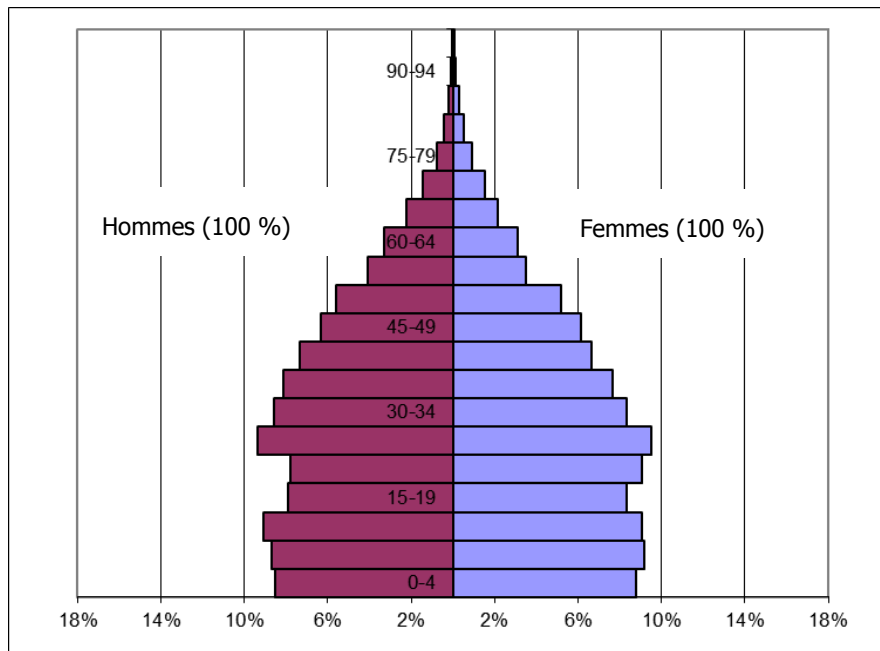
Une structure par âge singulière

Du fait de l'histoire migratoire et d'une fécondité relativement faible, la structure par âge de la population indienne ou d'origine indienne est bien différente de celle de la population kényane. Comme le montrent les graphiques ci-dessous, la structure par âge de la diaspora indienne s'apparente à celle d'un pays occidental avec une base moins large que la partie médiane.

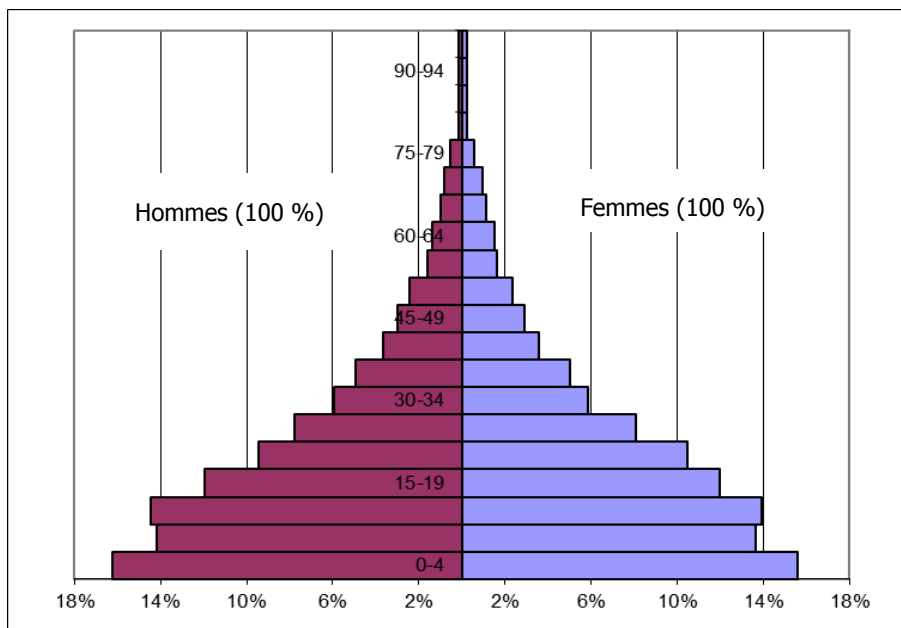
³⁴ Source : INED, *Population & Sociétés*, « Tous les pays du monde » (1999), n°348, juillet-août 1999. À noter que dans l'enquête « Demographic and Health Survey », l'indicateur conjoncturel de fécondité a été estimé à 4,7 enfants par femme au Kenya en 1998 (3,1 en milieu urbain et 5,2 en milieu rural). Cette valeur a été reprise par l'INED dans la publication sus nommée. Toutefois, les résultats du recensement laisseraient penser à une légère sous-estimation de la « fécondité du moment » par rapport à l'enquête sur la démographie et la santé de 1998. Voir KENYA 1999, *Population and Housing Census, Analytical Report on Population Dynamics* – vol. III, page 13-21.

³⁵ « Head » que nous traduisons par « chef de ménage »

Graphique 3 : Structure par âge de la population indienne et d'origine indienne au Kenya en 1999



Graphique 4 : Pyramide des âges de la population kenyane en 1999



Dans la population indienne et d'origine indienne, les moins de 25 ans sont légèrement moins nombreux que les 25-60 ans, caractéristique qui ne résulte pas seulement de la baisse de la fécondité mais aussi des particularités démographiques de la population immigrée. Les flux migratoires actuels, même réduits par rapport à ceux du passé, alimentent davantage la pyramide aux âges adultes (jeunes adultes le plus souvent). Au-delà de 55 ans, les effectifs se réduisent rapidement du fait d'une mortalité accrue des vieillards (supérieure ici à celle des pays occidentaux), et aussi parce que les immigrants sont rarement des personnes âgées. À l'opposé de cette distribution, la structure par âge de la population du Kenya (Indiens compris) est de type « pays en voie de développement », comportant une base fortement élargie (natalité élevée) et un rétrécissement rapide de la pyramide en s'élevant vers le

sommet (forte mortalité) : les moins de 25 ans représentent les deux tiers (66 %) des effectifs totaux.

Le niveau d'éducation est plus élevé chez les "Asians" que dans la population kenyane

L'éducation est une autre différence majeure entre la population indienne ou d'origine indienne et la population kenyane prise dans sa globalité. Une première comparaison, opposant « Asiatiques » et « Kenyans » en général (« Asiatiques » inclus), fait apparaître un fort contraste entre les deux catégories. Seulement 6,2 % de la population indienne n'ont jamais fréquenté l'école contre 18,2 % de la population kenyane ; 15,3 % de la population indienne sont allés à l'université contre 0,8 % de la population totale du pays³⁶. Toutefois, la pertinence sociologique d'une telle comparaison est faussée du fait de la disparité d'accès à l'école dans les zones rurales (où résident 70% des Kenyans) et dans les zones urbaines (où résident 95% des Indiens). À cet égard, une comparaison entre taux de scolarisation des Indiens et taux de scolarisation des Kenyans résidant dans les zones urbaines apportera, - on le verra un peu plus loin, - des résultats moins contrastés (elle le serait encore davantage *a fortiori* si la comparaison pouvait se faire avec des familles africaines urbaines de même niveau social).

Comme le montrent les tableaux qui suivent, le taux de scolarisation des enfants « indiens » par rapport aux enfants kenyans est meilleur dès l'école primaire et l'écart est particulièrement important entre 15 et 24 ans. Pour les âges qui correspondent aux études universitaires, il y a environ deux fois plus de garçons « indiens » scolarisés que dans la population urbaine de référence (2,5 fois pour les filles). Des différences de scolarisation entre garçons et filles existent dans la population indienne (au détriment des filles), mais elles sont moins marquées que dans la population kenyane, tous groupes ethniques confondus. Dans la catégorie des personnes n'ayant jamais fréquenté l'école, la part des « Indiens » est toujours la plus faible, que ce soit pour les hommes que pour les femmes³⁷.

**Tableau 12 : Proportion de la population « indienne » du Kenya
en fonction de sa position à l'égard de l'école en 1999**

	En cours de scolarisation			Ont quitté l'école			Ne sont jamais allés à l'école		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
6-9 ans	88,2%	88,2%	88,2%	8,0%	8,3%	8,2%	3,7%	3,5%	3,6%
10-14 ans	90,6%	90,0%	90,3%	7,2%	7,6%	7,4%	2,2%	2,3%	2,3%
15-19 ans	68,0%	62,4%	65,2%	29,5%	34,1%	31,8%	2,6%	3,5%	3,0%
20-24 ans	17,9%	15,6%	16,7%	79,9%	80,6%	80,3%	2,2%	3,8%	3,0%
25-29 ans	2,9%	2,9%	2,9%	94,8%	92,2%	93,5%	2,3%	4,9%	3,6%
30 ans et +	1,5%	1,5%	1,5%	93,1%	83,0%	88,4%	5,3%	15,4%	10,0%

³⁶ Pour les taux kenyans, nous calculons les valeurs à partir des données de : KENYA 1999, *Population and Housing Census, Socio-economic profile of the population* – vol. II, Tables 1 et 2 sur l'éducation.

³⁷ On remarque avec un certain étonnement que, chez les Indiens, les garçons et les filles de 6 à 9 ans (et les garçons de 10-14 ans) sont plus nombreux que les enfants kenyans à avoir quitté l'école, mais c'est dans la population kenyane que se rencontre le plus grand nombre d'enfants n'ayant jamais fréquenté l'école entre 6 et 9 ans.

**Tableau 12 bis : Proportion de la population Kenyane « urbaine »
en fonction de sa position à l'égard de l'école en 1999**

	Actuellement scolarisés			Ont quitté l'école			Ne sont jamais allés à l'école		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
6-9 ans	82,6%	82,0%	82,3%	3,3%	3,7%	3,5%	8,5%	9,0%	8,7%
10-14 ans	86,6%	80,3%	83,2%	6,5%	10,5%	8,6%	4,7%	7,3%	6,1%
15-19 ans	49,6%	37,2%	42,7%	43,9%	54,6%	49,8%	4,7%	6,7%	5,8%
20-24 ans	8,6%	6,3%	7,4%	86,7%	87,4%	87,0%	3,3%	4,9%	4,1%
25-29 ans	2,6%	2,2%	2,4%	93,0%	90,5%	91,9%	3,0%	6,1%	4,5%
30 ans et +	1,4%	1,4%	1,4%	88,7%	74,7%	83,0%	8,5%	22,4%	14,1%

Source : CBS - Données du recensement kenyan 1999

Les personnes d'origine indienne ont des taux de scolarisation plus élevés ou ont davantage fréquenté l'école que les Kenyans résidant en ville. En conséquence, leurs niveaux d'instruction sont aussi, en moyenne, plus élevés que dans la population de référence. Même à Nairobi, ville capitale et universitaire, la scolarisation des habitants (« Indiens » compris) est moins élevée que celle de l'ensemble des « Indiens ». Parmi ces mêmes habitants ayant achevé leur formation initiale, 4 % possèdent un niveau universitaire (*complete undergraduate and above*) et 2,3 % un niveau secondaire de lycée (*Form 5-6*). Ces pourcentages sont respectivement de 13,2 % et 5,4 % chez les personnes indiennes ou d'origine indienne.

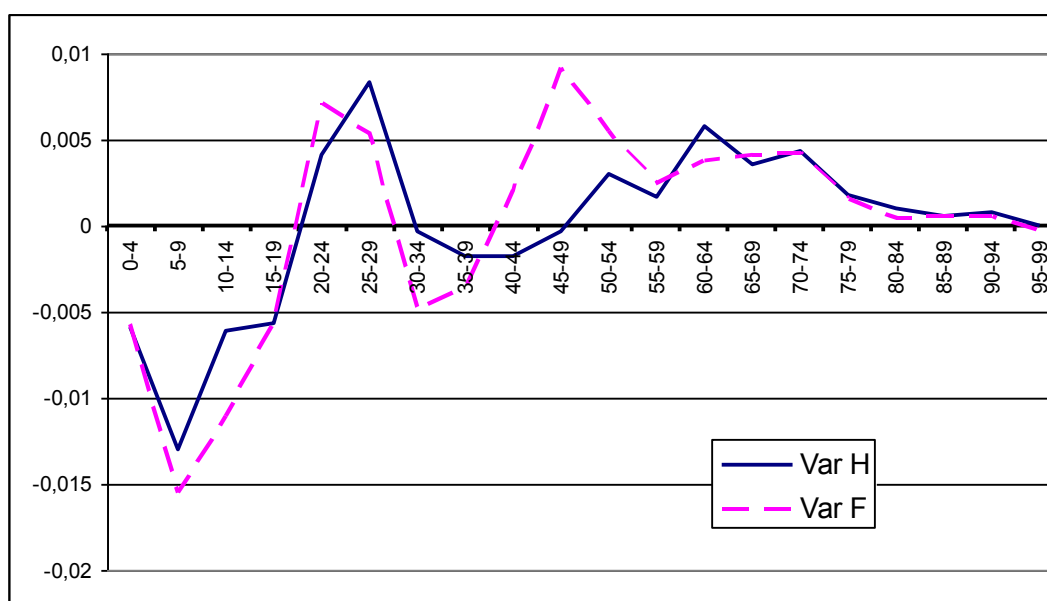
Quelles sont les évolutions récentes de la population d'origine indienne du Kenya ?

Selon les fichiers numériques fournis à notre demande par le Central Bureau of Statistics (CBS) – dont la qualité est appréciée en *Annexe I* -, la population d'origine indienne aurait connu une légère augmentation entre 1989 et 1999 (86 205 individus *estimés* en 1989 et 89 310 en 1999, soit une croissance de 3,6 % en dix ans). Cependant, les publications officielles du recensement de 1989 ne sont pas totalement cohérentes avec ces fichiers, puisque la littérature fait état de 89 185 personnes d'origine indienne. Si cette dernière valeur devait être retenue, nous devrions donc parler d'une quasi-stabilité des effectifs au cours de la période intercensitaire au lieu d'une croissance modérée. La question de l'effectif total reste par conséquent en débat, mais les écarts entre les sources sont relativement faibles. En outre, quelles que soient les statistiques retenues, l'exploitation des fichiers des deux derniers recensements permet de rendre compte des aspects dynamiques de l'évolution démographique récente des populations indiennes du Kenya.

Vieillesse démographique, mais solde migratoire positif chez les jeunes adultes

On peut dans un premier temps considérer l'évolution des structures par âge. Sur le graphique qui suit, on a reporté l'évolution du poids de chaque classe d'âge entre 1989 et 1999 pour les hommes et pour les femmes.

Graphique 5 : Variation du poids de chaque groupe d'âge entre 1989 et 1999



On constate une déformation de la structure par âge qui participe globalement à son vieillissement démographique : augmentation du poids de chaque classe d'âge à partir de 50 ans pour les hommes, et à partir de 40 ans pour les femmes. Parallèlement à ce vieillissement, le gonflement de la classe des 20-29 ans a pour résultat de renforcer la proportion des jeunes adultes dans la population totale. Dans la mesure où, entre 1989 et 1999, le vieillissement de dix années de la classe des jeunes de 10-19 ans ne peut pas expliquer à lui seul sa croissance dans l'ensemble de la population, la situation présentée par le graphique sera interprétée comme le produit d'un mouvement migratoire, dont le solde net est favorable au Kenya. *A contrario*, la représentativité des effectifs de 0 à 19 ans diminue, ce qui s'explique mécaniquement par la déformation de la structure aux âges élevés, ainsi que par une fécondité des personnes en âge de procréer relativement faible, ceci malgré la présence de jeunes adultes en âge de fonder des familles. On notera aussi la croissance du poids des femmes de 40 à 50 ans, croissance qui ne peut pas davantage s'expliquer par le seul vieillissement des effectifs.

Augmentation de la part des « Indiens » aux dépens des « Asian Kenyans »

Une autre évolution intéressante entre 1989 et 1999 concerne l'évolution de la structure du point de vue de la variable « *Tribe/Nationality* » (« ethnie/nationalité »). À l'occasion des recensements, cette variable peut être l'occasion pour les Africains autochtones d'affirmer leur appartenance ethnique³⁸. Elle peut être aussi pour les personnes d'origine indienne le moyen de signaler leur nationalité kenyane (identité traduite par le terme « *Asian-Kenyan* »), bien que cette déclaration, - n'étant pas requise de manière obligatoire, - ne puisse être considérée comme allant de soi (cette question est discutée dans l'Annexe 1). Aussi, les

³⁸ Lors du recensement, la question posée était : « What is this person tribe ? » Les recommandations à destination des agents recenseurs indiquaient qu'il convenait de laisser répondre les personnes comme elles le souhaitent : « For Kenyan tribes, code using the tribe code list. Accept the answer as given to you without question. For Kenyans of other origins using the codes provided. For example, persons originating from Asia should be coded '46' ».

personnes d'origine indienne peuvent-elles également se déclarer « *Indians* », tout en possédant la citoyenneté kenyane. Le formulaire du recensement donne enfin la possibilité de se déclarer « *Pakistanis* » ou « *Other Asians* » (mais on sait que les effectifs de ces deux dernières catégories sont en moyenne toujours très faibles).

On peut supposer que les personnes ayant conservé la nationalité indienne ou pakistanaise se sont déclarées « *Indians* » ou « *Pakistanis* » (à moins qu'ils aient cherché à affirmer leur intégration à la société kenyane). En revanche, on a peine à imaginer les choix opérés par les personnes ayant la double nationalité (indienne et kenyane³⁹) ; ou encore par celles qui, malgré leur nationalité kenyane (peut-être acquise récemment), cherchent à revendiquer leur origine indienne afin de préserver leur héritage culturel. Enfin, mentionnons que, si la catégorie « *Other Asians* » englobe probablement une majorité de personnes originaires d'autres régions du sous-continent indien, elle ne garantit pas absolument cette appartenance (voir *Annexe I*).

Compte tenu de la qualité du dénombrement de 1989, il convient de comparer les données de 1999 avec celles de 1989 en ne considérant que les valeurs relatives. Contrairement à la relative stabilité - ou légère augmentation - de l'effectif total des Indiens entre les deux derniers recensements, on constate que la répartition des individus pour cette variable « *Tribes* » a nettement évolué au cours de la période intercensitaire.

Tableau 13 : Evolution des modalités de la variable « *Tribes* » entre 1989 et 1999

	1989 données officielles (publications papier)	1989 données à partir du fichier principal	1999 données officielles et données du fichier
Kenyan Asians	59,4%	60,5%	50,0%
Indians	32,6%	33,2%	40,0%
Pakistanis	2,1%	2,0%	3,0%
Other Asians	5,9%	4,4%	7,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%
Calculs effectués sur...	89185	82905	89310

Sources : CBS

Le tableau qui précède montre que les « *Kenyan Asians* » voient leur poids s'affaiblir de près de 10 points entre 1989 et 1999, alors que la proportion des autres ressortissants augmente de façon significative, notamment celle des Pakistanais (près de 50 %, soit plus de 1000 individus déclarés en 1999). Cette évolution traduit-elle un mouvement de fond résultant d'un courant migratoire entretenu, - mais passant inaperçu en l'absence de variation des effectifs entre les deux recensements ? Ou s'agit-il encore d'une « sensibilité identitaire » nouvelle de la part d'un nombre significatif de personnes, profitant du recensement de 1999 pour affirmer leurs origines indiennes ?

Les données du recensement ne permettent pas d'apporter une réponse à la seconde hypothèse. En revanche, l'évolution des structures par âge en fonction de la variable « *Tribes* » montre que la première hypothèse est à considérer sérieusement. Comme le montre, en effet, l'examen des tableaux qui vont suivre, le vieillissement des groupes

³⁹ Ce cas est-il possible ? En principe, la loi kenyane interdit la possession de deux passeports.

« *Indians* » et « *Pakistanis* » est moindre que celui des "Asians" en général⁴⁰. On observe même un rajeunissement des femmes classées « *Other Asians* ».

Tableaux 14 : Evolution de l'âge moyen des sous-populations segmentées
selon la variable « *Tribes* » entre 1989 et 1999 (en année)

	<i>Kenyan Asian</i>	<i>Indians</i>	<i>Pakistanis</i>	<i>Other Asians</i>	Ensemble
Hommes	+1,7	+1,2	+0,5	+0,4	+1,4
Femmes	+2	+1,3	+0,5	-0,8	+1,6
Ensemble	+1,8	+1,2	+1	-0,1	+1,5

Sources : CBS

Quant à la catégorie des *Kenyan Asians*, elle représente à coup sûr celle dont l'âge moyen a augmenté le plus au cours des dix dernières années (au point de peser, - en raison de son volume démographique, - sur l'âge moyen de toute la diaspora). Ce vieillissement s'explique par une moindre augmentation du poids des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans, groupe d'âge dont on a vu la spécificité plus haut dans l'évolution de la structure par âge entre 1989 et 1999 (graphique 5). En examinant la structure par âge du groupe des « *Indians* », on s'aperçoit que le poids des 0-19 ans se contracte entre 1989 et 1999 alors que celui des 20-29 ans croît de 2 points (de 18,1 à 20,1 %). Dans le même temps, le groupe des « *Kenyan Asians* » ne gagne que 0,2 point, passant de 15,7 à 15,9 %. Au sein de la même classe d'âge, la progression entre 1989 et 1999 est encore plus importante chez les hommes « *Pakistanis* » et chez les femmes « *Other Asians* ». Ces évolutions concourent par conséquent au vieillissement des « *Kenyan Asians* ». De surcroît, entre 30 et 39 ans, la proportion de « *Kenyan Asians* » diminue chez les hommes comme chez les femmes, alors qu'elle augmente chez les hommes « *Indians* » (voir Annexe 2). De telles caractéristiques plaident de nouveau pour l'existence d'un solde migratoire positif entre 20 et 29 ans, voire jusqu'à 40 ans. Si on ne peut pas exclure que de jeunes adultes quittent le Kenya pour d'autres pays (on le vérifie, en effet, s'agissant notamment des jeunes gens effectuant des études à l'étranger), le nombre de ceux qui choisissent de s'y installer semble donc plus élevé que celui des candidats au départ. Une partie des nouveaux arrivants seraient donc des « *Indians* » et non des « *Kenyan Asians* », d'où la diminution observée du poids de ces derniers. Il reste que l'augmentation de 10 points environ, en dix ans, de la catégorie « *Indians* » aux dépens des « *Kenyan Asians* » pourrait avoir néanmoins des causes extérieures à ce mouvement migratoire. Il conviendrait alors de se tourner vers d'autres hypothèses, en particulier le mode d'auto-identification spécifique à chaque individu.

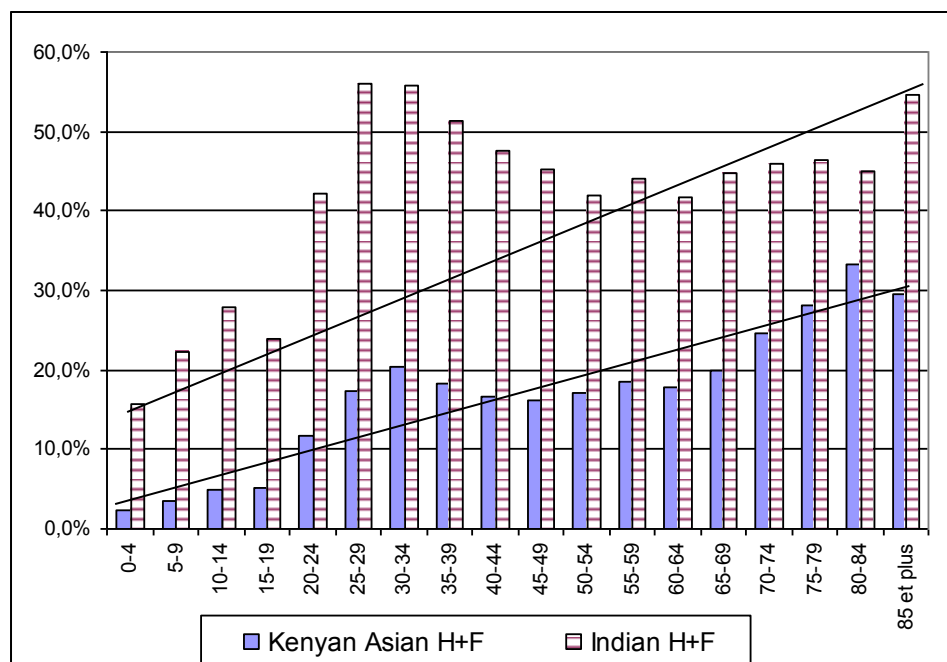
« *Asian Kenyans* » et « *Indians* »

D'autres données du recensement confirment que les « *Kenyan Asians* » et les « *Indians* » (pour s'en tenir aux deux sous populations représentant 90 % de l'ensemble de la population classées dans le groupe des « *Asians* ») constituent deux catégories distinctes, dotées chacune d'une histoire migratoire différente. Outre les éléments qui viennent d'être mentionnés, la proportion des personnes nées hors du Kenya est ainsi deux fois plus

⁴⁰ La rumeur voudrait que, parmi les immigrés récents (les « *rockets* », dont certains sont clandestins), figurent de nombreux Pakistanais... On parle aussi d'Indiens du Sud, de Sri Lankais, etc. Mais la rumeur n'est pas vérifiable grâce aux statistiques.

importante en 1999 chez les « *Indians* » que chez les « *Kenyan Asians* » (60,6 % des « *Indians* » contre 28,5 % des « *Kenyan Asians* »). Cette double liaison « identitaire » confirme bien l'existence d'une corrélation entre l'appartenance ethnique déclarée et la citoyenneté.

Graphique 6 : Part dans chaque classe d'âge des « *Kenyan Asians* » et des « *Indians* » ayant déclaré être nées en Inde au recensement de 1999 (%)



Parmi les différents pays de naissance des personnes d'origine indienne, l'Inde est citée dans trois cas sur quatre⁴¹. Les « *Indians* » sont 40,3 % à être nés en Inde contre 12,6 % des « *Kenyan Asians* ».

Dans chaque catégorie d'âge, les personnes qui se sont déclarées « *Indians* » sont plus souvent nées en Inde que les personnes dites « *Kenyan Asians* » (graphique ci-dessus). Pour ces derniers, plus l'âge est élevé, plus la part des natifs d'Inde est importante : les plus vieux des « *Kenyan Asians* » sont dans trois cas sur dix nés en Inde. À l'opposé, plus les « *Kenyan Asians* » sont jeunes, et moins cette situation est fréquente, en particulier avant 20 ans : plus de 95 % de ces derniers sont en effet nés au Kenya.

Pour les personnes qui se sont déclarées « *Indians* », la variation des proportions de natifs de l'Inde suit une gradation comparable à celle des « *Kenyan Asians* ». En revanche, ces mêmes proportions sont plus importantes, quelle que soit la classe d'âge. Les « *Indians* » de plus de 20 ans sont entre 40 et 55 % à être nés en Inde. Entre 20 et 50 ans, cette proportion s'élève encore, témoignant, par conséquent, du maintien d'un flux migratoire comme on l'a mentionné précédemment.

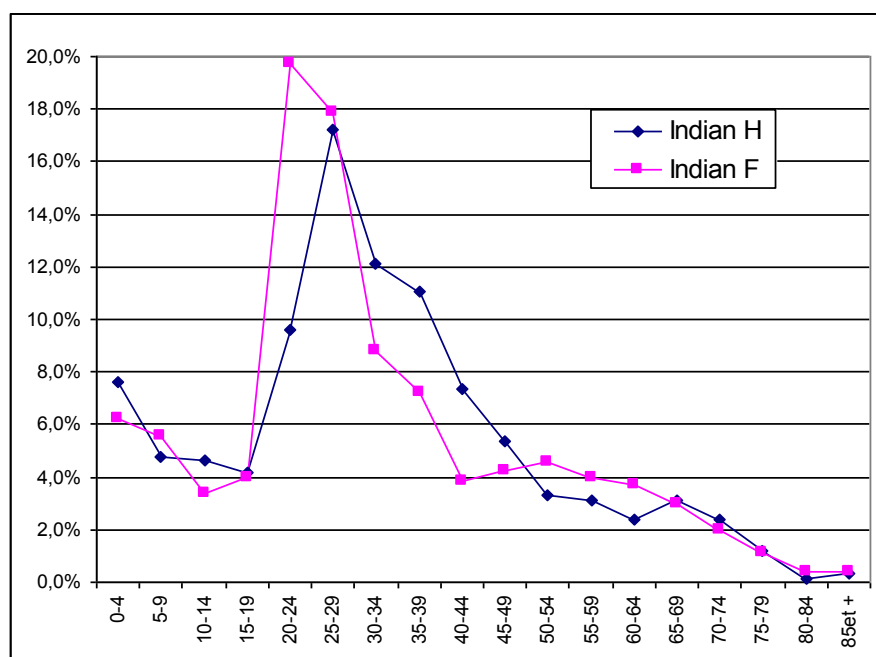
Les données relatives au lieu de résidence des personnes un an avant le recensement font ressortir d'autres différences entre « *Indians* » et « *Kenyan Asians* ». Ces différences sont en concordance avec les résultats précédents relatifs aux lieux de naissance. Alors que la

⁴¹ Si le code Soudan correspond effectivement à l'Inde – Voir Annexe 1

proportion des « *Indians* » qui avaient déclaré résider à l'étranger en 1998 (soit un an avant le recensement) s'élevait à 7,7 %, ce pourcentage ne dépassait pas 4,3 % pour les « *Kenyan Asians* »⁴². Une telle donnée confirme l'existence d'une corrélation entre l'autodéfinition de identité ethnique et la période écoulée depuis l'arrivée dans le pays. Parmi ces migrants de la « dernière heure », 14,6 % des « *Kenyan Asians* » résidaient préalablement dans le sous-continent indien. Mais cette proportion atteignait 49,8% chez les nouveaux résidents « *Indians* », 53,6 % chez les « *Pakistanis* » et 58,4 % chez les « *Other Asians* ». La répartition par âge de ces personnes montre par ailleurs que l'essentiel des migrations a lieu à partir de 15 ans et jusqu'à 45 ans, le pic étant atteint plus tôt chez les filles que chez les garçons.

On constate que les courbes s'affaissent très vite au-delà de 25 ans. Considérant la précocité persistante de l'âge des mariages, on peut penser qu'une partie au moins de l'immigration féminine (et peut-être également une partie, - mais plus réduite, - de l'immigration masculine) est venue répondre à des sollicitations matrimoniales⁴³.

Graphique 7 : Répartition par âge des « *Indians* » ayant déclaré vivre en Inde un an avant 1999



Lecture : Parmi les Indiens qui vivaient en Inde un an avant le recensement (au total 1373 personnes, dont 668 hommes et 705 femmes), près de 20 % étaient des femmes âgées de 20-24 ans. Les surfaces sous les courbes représentent 100% des effectifs masculins et 100 % des effectifs féminins.

⁴² Chez les « *Pakistanis* » et les « *Other Asians* », les proportions sont encore plus élevées, respectivement 8,1 % et 12,0 %.

⁴³ Voir plus loin le chapitre de Michel Adam consacré à la famille et aux mariages.

Les Indiens d'Ouganda

L'Ouganda est resté sous protectorat britannique de 1894 à 1962. Après cette date, le pays a connu une histoire mouvementée, marquée par une succession de conflits interethniques, en particulier sous la dictature d'Idi Amin Dada (1971-1979) et pendant le deuxième gouvernement Obote (1980-1985)⁴⁴. De nombreux Ougandais ont souffert de la violence militaire de ces régimes qui ont multiplié assassinats politiques et massacres en tout genre (on estime à des chiffres variant de 150 000 à 600 000 le nombre de victimes de ces deux gouvernements). Également visés par la vindicte d'Amin Dada et frappés par une mesure xénophobe d'expulsion, les Indiens furent contraints de quitter en masse le pays en 1972⁴⁵.

Alors qu'ils jouaient un rôle majeur dans l'industrie et le commerce, l'expulsion des Indiens entraîna un affaiblissement considérable de l'économie nationale. Confiés à des proches du pouvoir, les entreprises et les commerces autrefois détenus par des représentants de la diaspora indienne furent bientôt acculés à la fermeture tandis que se développaient la pénurie, les pillages⁴⁶, le marché noir (*magendo*)⁴⁷ et la corruption.

Aux débuts des années quatre-vingts (sous le gouvernement d'Obote), quelques centaines d'Indiens revinrent en Ouganda dans l'intention de reprendre possession de leurs biens, à l'époque placés sous séquestre d'une organisation étatique (Departed Asians Properties Custodian Board ou DAPCB). À la fin de l'année 1985, une partie d'entre eux eurent à subir de nouvelles exactions en raison des pillages accompagnant la chute du régime d'Obote.

Il faudra attendre la consolidation de la présidence de Yoweri Museveni (1988-89) pour que la présence indienne dans le pays soit à nouveau entourée des garanties de protection permettant la reconstitution progressive, – mais encore aujourd'hui très partielle, – des anciennes communautés.

On a mentionné dans l'introduction de ce chapitre qu'aucune statistique concernant la diaspora indienne n'avait été publiée depuis le dénombrement de 1969. Après de nombreuses et infructueuses démarches, l'Uganda Bureau of Statistics (UBOS) consentit à nous communiquer une petite partie des informations que nous avions sollicitées. Quoique très incomplètes, ces données représentent les premières informations disponibles depuis les événements de 1972. Avant d'en rendre compte, et suivant une démarche analogue à celle déjà adoptée dans le cas de la Tanzanie et du Kenya, nous décrirons l'évolution démographique des Indiens de l'Ouganda au cours de la période précédant l'indépendance.

⁴⁴ Voir Calas, 1991 : 28-39.

⁴⁵ Le 4 août 1972, Amin Dada décréta leur expulsion dans un délai de 90 jours, prétendant que Dieu lui aurait commandé de le faire. La chronologie des événements a été relatée en détail dans l'ouvrage de Gérard Prunier (Prunier, 1990).

⁴⁶ Calas, 1991 : 29

⁴⁷ Nabuguzi, 1991 : 134-140

La présence indienne en Ouganda jusqu'en 1972

Des sources diverses rassemblées par les historiens attestent que quelques commerçants indiens étaient déjà présents au Buganda et dans la région des Grands Lacs au XIX^{ème} siècle. Au tournant du XX^{ème} siècle, la mise en place du protectorat britannique contribua à l'arrivée d'une vague de commerçants et d'employés requis pour les besoins de l'administration coloniale. Tout comme en Tanzanie et au Kenya, le niveau d'instruction et les compétences linguistiques des Indiens, capables de communiquer en anglais, leur donnaient à cet égard un avantage certain par rapport aux Africains.

Organisés en de multiples communautés, les immigrants prirent place dans une société où les relations ethniques entre Africains étaient décrites comme complexes du fait de leurs différences politiques et culturelles et du soutien privilégié que les Britanniques accordaient aux populations du Buganda (partie centrale et méridionale de l'Ouganda, en bordure du lac Victoria)⁴⁸.

Durant toute la durée du protectorat, la présence britannique demeura numériquement modeste en Ouganda, contrairement à la situation du Kenya voisin qui accueillit, en particulier dans les régions fertiles des hautes terres, des milliers de colons. La faiblesse du peuplement européen, l'éloignement de la mer, un développement urbain moins avancé limitèrent le nombre des immigrants indiens. À la veille de la première guerre mondiale, il y avait 3 651 Indiens en Ouganda (recensement de 1914) quand ces derniers étaient déjà trois fois plus nombreux au Kenya. Cet écart (de 1 à 3) entre les deux pays se maintint dans les années qui suivirent, l'Ouganda comptant en 1931 14 150 Indiens, le Kenya 43 623.

Tableau 15 : Tailles respectives des populations "asiatique", européenne et africaine vivant en Ouganda (1914-1969)

	Asians (1)	Européens (2)	Africains (3)	(1)/(2)	(1)/(3) X 1000
1914	3651	1017	2 500 000 (*)	3,6	1
1921	4700 (*)	1269	2 847 735	3,7	2
1931	14150	2001	3 525 014	7,1	4
1941	18381	2186	3 844 981	8,4	5
1948	35215	3448	4 917 555	10,2	7
1959	71933	10866	6 449 558	6,6	11
1969	74308	9533	9 442 558	7,8	8

Sources : UBOS (1991) et East African Statistical Department – Non-african population, 1948, 1959. Les statistiques portant sur les "Asians" intègrent les personnes originaires d'Inde, du Pakistan et de Goa dès lors que la distinction est signalée.

(*) Estimations de l'auteur

Les données des recensements montrent une croissance ininterrompue du volume de la population indienne au cours de la période 1914-1969, atteignant la dernière année (qui est aussi celle du recensement) le chiffre maximum de 74 308. On relève que, dans son ouvrage, Gérard Prunier propose une autre estimation, dépassant 82 100 personnes en 1963, année de

⁴⁸ Comme d'autres auteurs, Gérard Prunier signale la médiocrité des relations sociales entre Indiens et Africains. Il mentionne également les relations complexes, faites de complémentarité et de rivalité, entre Britanniques et Indiens. Voir Prunier, 1990 : 48, 58.

l'indépendance du pays. Quoique ce dernier chiffre ne soit justifié nulle part (est-ce une réévaluation des chiffres officiels de 1959 tenant compte de l'immigration non déclarée ?), Prunier explique la baisse des effectifs entre 1963 et 1969 par le fait que, quelques années avant 1972, certains Indiens auraient commencé à quitter le pays, pressentant une évolution politique en leur défaveur. On peut s'interroger, toutefois, sur la vraisemblance de cette hypothèse, compte tenu de l'importance de la croissance supposée des effectifs entre 1959 et 1963, tout comme celle de sa diminution entre 1963 et 1969 (- 7 800 personnes, soit environ - 9,5 % des effectifs de 1963).

Indiens et Britanniques en Ouganda

Jusqu'en 1972, la population originaire du sous-continent indien croît beaucoup plus vite en Ouganda que la population européenne, - composée à 91 % en 1948 de sujets britanniques. Cette même année (1948), on compte plus de 10 « Indiens » pour 1 Européen dans le pays. En comparaison, le *ratio* Indiens/Européens ne dépasse jamais 4 pour 1 au Kenya pendant tout le vingtième siècle⁴⁹. En Ouganda, la croissance de la population indienne est également plus rapide que celle de la population africaine. On compte jusqu'à 11 « Indiens » pour 1000 africains en 1959 (contre 1 % en 1914), proportions qui rappellent la situation observée au Kenya⁵⁰.

En définitive, les Britanniques ne seront jamais très nombreux en Ouganda, tout au plus une dizaine de milliers autour de 1960. Les ressortissants de la Couronne viennent surtout dans ce pays pour participer à l'administration du protectorat. En 1948, moins de 10 % d'entre eux y sont nés. À la différence des Indiens (ou même d'un bon nombre de *white settlers* du Kenya), les Britanniques de l'Ouganda sont au sens moderne du terme des fonctionnaires « expatriés », titulaires de contrats de courte durée et promis à un retour prochain en Europe.

L'examen des structures par âge des Européens et des Indiens confirme le caractère différent de ces deux sous-ensembles. Les Britanniques sont majoritairement âgés de plus de 25 ans et la classe d'âge des 8-22 ans y est quasiment absente. Ils forment des couples sans enfants ou avec des enfants en bas âge. Les Indiens, au contraire, présentent une structure pyramidale des âges exprimant leur situation d'immigrés permanents, engagés sur place dans des liens familiaux reproductibles (voir ci-dessous, figure 7).

Le recensement de 1948 apporte quelques indications sur les activités économiques de la diaspora indienne. À l'exception d'une infime minorité de célibataires (137 personnes), les femmes sont quasiment absentes du marché du travail. Pour 50 % d'entre eux, les hommes travaillent dans le commerce de gros ou de détail, 29 % exercent une activité dans des manufactures industrielles ou dans des entreprises de maintenance et réparation, 8 % participent à des entreprises de textile et 5 % sont salariés des services publics. En dépit de l'importance économique des investissements mis en œuvre, un très petit nombre de familles

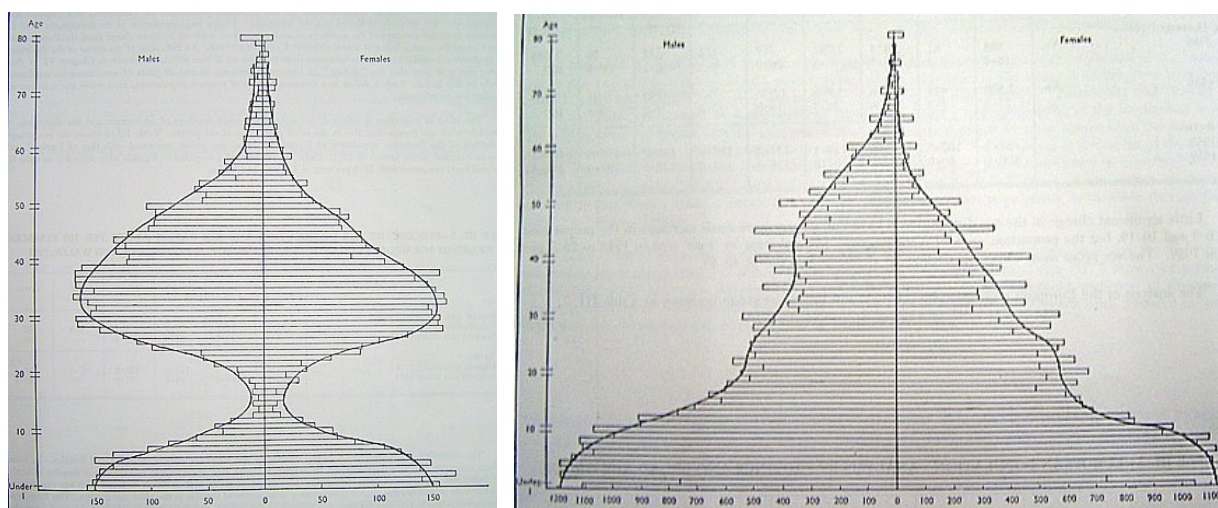
⁴⁹ Dans son ouvrage, Prunier fait également ressortir cette différence entre l'Ouganda et le Kenya. Il y voit une explication possible de l'hostilité des colons britanniques à l'égard des Indiens dans ce dernier pays.

⁵⁰ S'il existe certaines similitudes entre les populations indiennes des deux pays, il en va tout autrement de la population arabe. En Ouganda, les Arabes ont toujours été très minoritaires : ils sont seulement 515 en 1931 et 1946 en 1959.

(2% des actifs) est engagé dans l'agriculture. C'est le cas cependant des célèbres familles Madhvani et Mehta, propriétaires de grands domaines, connus pour être d'importants fournisseurs de canne à sucre⁵¹.

Le recensement de 1948 apporte peu de précisions sur les appartenances religieuses, hormis l'existence de deux groupes principaux : les hindous (24%) et les Ismaéliens (17%). Inhabituelle dans un questionnaire de recensement, la mention faite des *vaishya* (19%) concerne évidemment la fraction majoritaire des hindous (donc incluse dans ce dernier groupe dont elle forme l'un des principaux *varna*)⁵². Quant aux Ismaéliens, ils sont connus pour avoir joué un rôle économique important en Ouganda avant 1972. Depuis cette date, et grâce à la puissance des entreprises et des fondations de l'Aga Khan en Afrique de l'Est, les Ismaéliens constituent toujours une communauté économiquement active en Ouganda⁵³.

Figure 7 : Structure par âge des populations européenne et indienne présentes en Ouganda en 1959



Source : East African Statistical Department, Uganda Protectorate, Uganda Census 1959, Non-African Population. La pyramide de gauche représente la population européenne et la pyramide de droite la population indienne ou pakistanaise (hommes à gauche, femmes à droite). Photos de l'auteur d'après le livret original disponible à l'UBOS.

⁵¹ Prunier, 1990 : 41. Prunier insiste sur la place jouée par les Indiens dans l'agriculture ougandaise, autre différence avec les Indiens du Kenya. Précisons cependant que, même en Ouganda, les activités agricoles n'ont jamais concerné qu'une petite minorité de personnes d'origine indienne, engagés à titre d'employeurs (et occupant des travailleurs africains), mais jamais comme producteurs indépendants, encore moins comme salariés. Voir le chapitre introductif de cet ouvrage.

⁵² *Varna* : rang statutaire incluant, chez les hindouistes, un certain nombre de castes spécialisées (*jati*). Troisième dans l'échelle hiérarchique de la division du travail (après les brahmanes et les *kshatrya*), le *varna* des *vashya* représente la catégorie des commerçants et des producteurs, majoritaire en Afrique de l'Est. Il n'est généralement pas d'usage chez les hindous de faire état de son *varna*, mais seulement de sa caste. Raison de plus de s'étonner que cette catégorie ait été reprise par l'administration britannique dans un document à usage démographique. Pour une explication plus complète de la question des castes, voir également le chapitre introductif de cet ouvrage.

⁵³ Alors que les musulmans sont devenus en 2001 plus nombreux que les hindouistes, l'Aga Khan et le président Museveni ont posé ensemble en août 2007 la première pierre de la future centrale hydroélectrique de Bujagali-Naminyia, le fonds Aga Khan pour le développement économique et la Banque Mondiale soutenant le projet.

Flux migratoires des Indiens d'Ouganda et structures par âge

Faute de données sur le sujet, il n'est pas possible de connaître l'importance des mouvements d'entrées et de sorties de la population indienne en Ouganda entre le début du XXe siècle et 1972. Toutefois, l'évolution des structures par âge (faisant apparaître un vieillissement peu marqué durant ces mêmes décennies) tend à montrer que tous les Indiens ne se sont pas définitivement installés en Ouganda à l'issue d'une première expérience de migration. Après un séjour plus ou moins long, certains sont vraisemblablement repartis, remplacés par d'autres.

La relative permanence de la structure par âge est aussi le résultat d'une fécondité forte et d'une longévité relativement faible. Au recensement de 1948, les femmes indiennes de 50 à 54 ans, natives de l'Ouganda et vivant dans le pays, déclaraient avoir mis au monde 6 enfants par femme (5,4 enfants par femme pour celles nées à l'étranger). La fécondité élevée va de pair avec une forte nuptialité. En 1948, seulement 1 % des femmes âgées de plus de 20 ans (mais ne dépassant pas 25 ans) étaient encore célibataires, et seulement 3 % d'entre elles étaient veuves (le remariage des femmes veuves étant en principe proscrit chez les Hindous).

Le déséquilibre numérique important entre les hommes et les femmes contribue également à une primo-nuptialité maximale puisque, sur le « marché du mariage », les hommes sont plus nombreux et plus âgés. Le tableau qui suit montre que c'est seulement à partir de 1959 que le *sex ratio* par âge est moins déséquilibré, excepté aux âges les plus élevés : les femmes nouvellement installées en Ouganda arrivant jeunes dans le pays, à un âge où elles peuvent prétendre à la vie maritale, et d'ailleurs peut-être déjà requises comme épouses par leurs futures belles-familles⁵⁴.

Tableau 16 : Evolution de la structure par âge et du *sex ratio* des "Asiatiques" entre 1931 et 1969

	1931		1948		1959		1969	
	Structure	<i>Sex Ratio</i>	Structure	<i>Sex Ratio</i>	Structure	<i>Sex Ratio</i>	Structure	<i>Sex Ratio</i>
0-9	26%	97	35%	102	34%	104	22%	103
10-19	15%	130	19%	102	22%	107	26%	104
20-29	31%	220	17%	97	16%	95	17%	99
30-39	17%	460	15%	169	12%	111	15%	111
40-49	7%	309	9%	331	9%	150	9%	128
50-59	2%	355	3%	398	5%	271	6%	158
60&+	1%	261	2%	197	2%	207	4%	181
Âge indéfini	2%	283	0%	104	0%	113		
Total	100%	189	100%	126	100%	113	100%	111

Source : recensements de l'Ouganda. Le *sex ratio* est calculé en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes pour chaque groupe d'âge (multiplié par 100)

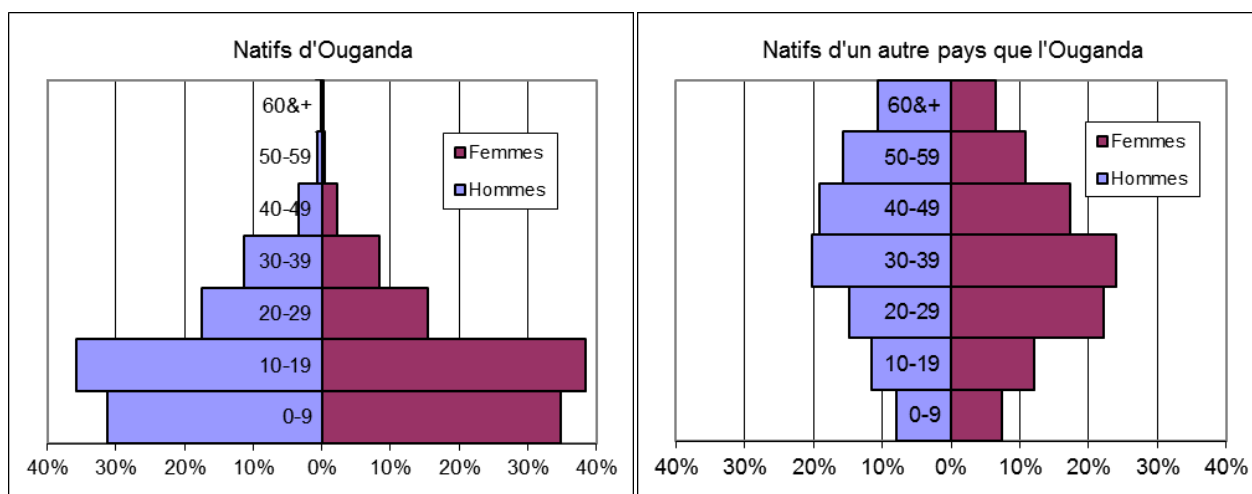
Le tableau 16 montre le lent vieillissement de la structure par âge. Les 40 ans et plus étaient 10 % en 1931, 14 % en 1948, 15 % onze ans plus tard, et atteignaient tardivement 19 % en 1969. Dans l'analyse du recensement de 1959, l'East African Statistical Department fait d'ailleurs observer que, en raison de sa « jeunesse », cette population est en quelque sorte atypique, en comparaison des structures par âge des Indiens dans d'autres pays sous influence

⁵⁴ Sur le sujet, voir dans cet ouvrage le chapitre de Michel Adam consacré à la famille et aux mariages.

britannique. Par exemple, aux 35 % de moins de 10 ans de l'Ouganda en 1948 correspondent en 1947 seulement 26 % de la même classe d'âge chez les Indiens d'Egypte ; aux 14 % des plus de 40 ans chez les Indiens de l'Ouganda, correspondent 23 % de la même classe d'âge chez les Indiens d'Egypte.

Les différences de structures par âge entre les Indiens nés en Ouganda et les Indiens expatriés constituent un autre indice de la permanence des flux migratoires indiens dans le pays. Jusqu'en 1969, - alors que 42 % d'entre eux étaient natifs d'un autre pays que l'Ouganda, - les Indiens « expatriés » étaient *encore* caractérisés par leur relative jeunesse, témoignant ainsi, - y compris jusqu'à la veille des expulsions de 1972, - d'une arrivée récente.

Graphique 8 : Structures par âge des Indiens résidant en Ouganda en 1969

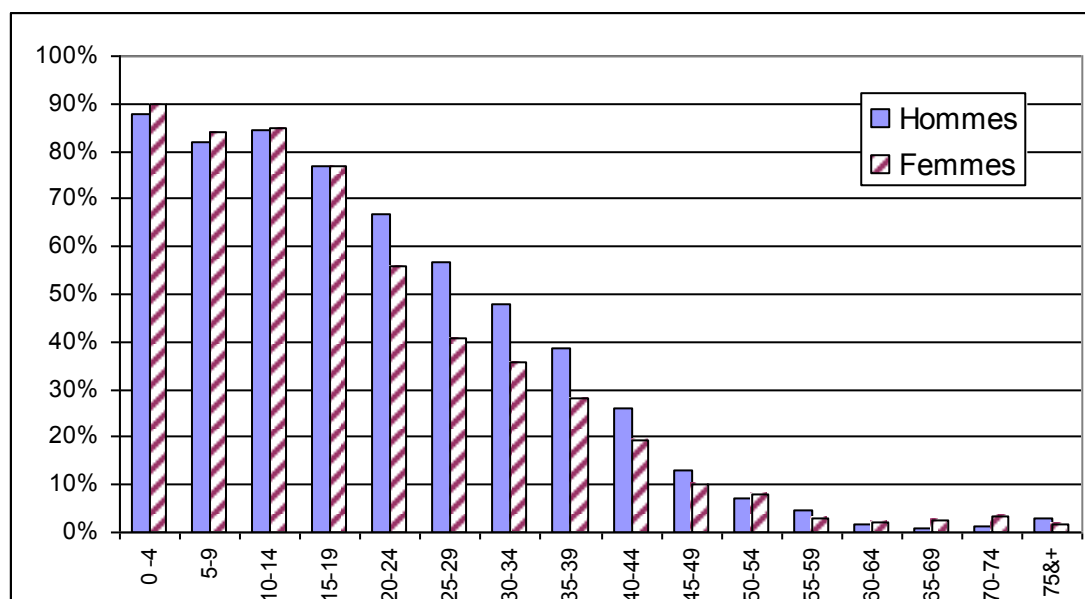


Source : UBOS, Report on the 1969 Population Census – Chaque histogramme représente 100 % des hommes et 100 % des femmes. Sur ces structures, le groupe d'âge 60&+ (60 ans et plus) est assimilé par simplicité à un groupe décennal.

Néanmoins, la proportion des Indiens nés en Ouganda croît avec les années, et ceci avec une fréquence inverse de leur âge. Au recensement de 1969, près de 6 Indiens sur 10 résidant en Ouganda étaient natifs de ce pays, sans posséder nécessairement la nationalité ougandaise⁵⁵. Le graphique qui suit montre qu'au-delà de 20 ans, les femmes sont moins souvent natives d'Ouganda que les hommes du fait, pour certaines d'entre elles, d'une arrivée dans le pays plus tardive, phénomène visible sur les pyramides qui précèdent. Après 50 ans, la surmortalité masculine perturbe les rapports numériques entre hommes et femmes.

⁵⁵ C'est ce qui rend, - soit dit en passant, - plus dramatique encore l'expulsion de 1972, visant, pour une grande part par conséquent, des natifs du pays ayant fréquemment perdu leurs attaches avec le pays de leurs ascendants.

**Graphique 9 : Part des hommes et des femmes indiens nés en Ouganda
en fonction de leur âge en 1969**



En 1969, les 31 308 Indiens qui n'étaient pas natifs d'Ouganda étaient originaires de l'Inde (69 %), mais aussi pour une part non négligeable du Kenya (20 %), et à un degré moindre de la Tanzanie (6 %). Ces informations statistiques confirment l'existence, déjà attestée par ailleurs à cette époque, de migrations entre les trois pays de l'Afrique orientale.

Comme au Kenya, l'implantation indienne en Ouganda privilégie les villes.

Les Indiens d'Ouganda, sont inégalement répartis entre les quatre grandes régions du pays : en 1959, 54 % vivaient au Buganda, 36 % dans la région Est, et seulement 4 et 6 % respectivement au nord et à l'ouest du pays (la présence européenne se répartit sensiblement de la même façon).

Comme en Tanzanie et au Kenya, les Indiens se concentrent dans les centres urbains, sièges de leur activité économique. Gérard Prunier rappelle que les Indiens de la jeune ville de Kampala représentaient en 1921 le tiers de la population totale (954 sur 2821)⁵⁶. En 1959, trois villes regroupaient la moitié de la communauté indienne (49,7 %), à savoir Kampala (22 268), Jinja (8 883) et Mbale (4 575). Le restant de la diaspora résidait principalement dans les trois autres villes de Masaka, Soroti et Tororo. À la même époque, les Indiens étaient aussi 62 % à vivre dans des villes possédant une population non africaine supérieure à 500 personnes. Mais toutes les communautés indiennes n'avaient *pas une implantation égale* en milieu urbain. C'est ainsi que les Goanais étaient, pour 40 % d'entre eux, à Kampala, les Indiens (originaires de l'Inde) pour 31 % et les Pakistanais seulement pour 23 %, le restant dispersé dans les petites villes ou en milieu rural.

Les premières années de l'indépendance du pays ne modifieront pas cette répartition géographique. En 1969, 56 % des Indiens vivaient au Buganda, parmi lesquels les trois quarts étaient établis dans le district de Kampala, et 33 % vivaient dans la région Est dont un tiers à Jinja. 11% des membres de la diaspora vivaient dans les régions Nord et Ouest.

⁵⁶ Prunier, 1990 : 44

Figure 8 : Photographie d'une rue de Jinja en 2005 : anciens commerces indiens



Source : photo de l'auteur, janvier 2005. L'architecture indienne se repère immédiatement.

La population des Indiens d'Ouganda réunit par ailleurs d'autres caractéristiques de la modernité. Comme au Kenya, en effet, elle est relativement instruite, présentant même en 1969 un taux de scolarisation supérieur à celui des Indiens du Kenya en 1999, en tout cas s'agissant des hommes et enfants de plus de 10 ans et des jeunes filles de 10 à 19 ans (voir le tableau 12). Même s'il n'est pas certain que ces données soient parfaitement fiables, leur ordre de grandeur fait apparaître un niveau d'instruction incomparablement plus élevé que celui de la population africaine, situation qui demeurera *grosso modo* inchangée deux décennies plus tard, comme le confirment les données du recensement de 1991 (voir *infra*)⁵⁷.

Tableau 16 : Proportion de la population « indienne » d'Ouganda en fonction des niveaux de scolarisation en 1969

	En cours de scolarisation			Ont quitté l'école			Ne sont jamais allés à l'école		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
5-9 ans	81%	79%	80%	1%	1%	0%	18%	20%	19%
10-14 ans	94%	95%	94%	1%	2%	2%	5%	3%	4%
15-19 ans	78%	69%	74%	18%	29%	24%	4%	2%	3%
20-24 ans	21%	9%	15%	77%	88%	82%	2%	3%	3%
25-29 ans	2%	1%	1%	96%	94%	95%	2%	5%	4%
30 ans et +	0%	13%	6%	91%	75%	84%	9%	12%	10%

Source : UBOS, Recensement de la population, 1969. Remarque : les taux de scolarisation sont calculés en divisant les effectifs déclarés en cours de scolarisation par les effectifs totaux de chaque groupe d'âge. Idem pour les proportions de personnes ayant quitté l'école. Les derniers taux (« ne sont jamais allés à l'école ») sont les compléments à 100 des deux premiers taux.

⁵⁷ En 1969, le taux de scolarisation des femmes âgées de plus de 30 ans est susceptible d'avoir fait l'objet d'une évaluation approximative, les valeurs calculées reposant sur la seule déclaration des personnes recensées et sur les données compilées par le bureau de la statistique (UBOS).

L'évolution de la population indienne depuis les événements de 1972

Combien d'Indiens ont réellement été expulsés d'Ouganda par Amin Dada en 1972 ? En l'absence de données statistiques, il est impossible de répondre avec précision à cette question. Tous les historiens, cependant, s'accordent pour penser que la grande majorité des membres de la diaspora fut contrainte au départ, le débat portant alors sur le nombre (nécessairement faible) de familles étant parvenues à demeurer sur place (500 personnes pour Bernard Calas, 300 personnes pour Tom Forrest)⁵⁸. Par ailleurs, les auteurs débattent encore quant au nombre d'Indiens présents sur place en 1972 : 50 000 pour Tom Forrest (en contradiction complète avec les résultats des recensements et d'autres chiffres donnés ailleurs par l'auteur)⁵⁹ ; jusqu'à 80 000 pour Edward Khiddu-Makubuya, considérant alors que 6 000 personnes environ auraient échappé aux relevés du précédent recensement⁶⁰.

Selon Tom Forrest, 1 000 Indiens auraient commencé à faire retour dans le pays à compter de 1989, principalement à partir du Canada, du Royaume-Uni, de l'Inde, du Kenya ou d'autres pays africains. D'après le même auteur, ces *returnees* auraient été principalement des Ismaéliens, lesquels détenaient avant 1972 des positions privilégiées dans l'économie ougandaise (Forrest, 1999 : 84)⁶¹.

Les enseignements du recensement de 1991

Les données du recensement de 1991⁶² permettent de mieux évaluer *a posteriori* l'ampleur des expulsions ainsi que le nombre de *returnees* dans les années qui suivirent l'accès au pouvoir du président Museveni.

Les documents statistiques fournis par l'UBOS font état de la présence de 2 292 Indiens dans le fichier des individus et de 2 694 dans le fichier des logements. Cet écart tient au fait que, dans le premier fichier, l'UBOS n'a pas intégré les personnes nées en Inde ayant déclaré une autre « origine ethnique » que « indienne » ou « pakistanaise ». Le fichier des logements permet de faire réapparaître une partie de ces personnes. Ainsi, - prenant en compte l'existence des personnes ayant échappé au recensement, - on peut considérer que le nombre d'Indiens présents en Ouganda en 1991 avoisinait vraisemblablement le chiffre de 3 000 personnes.

Sur les 2 292 individus figurant dans le premier fichier, 925 (soit 40 % d'entre eux) ont déclaré être natifs d'Ouganda⁶³. Par ailleurs, 624 personnes ont déclaré avoir toujours

⁵⁸ Calas, 1991 : 29 ; Forrest, 1999 : 76-90.

⁵⁹ Selon Forrest, les Indiens auraient été 85 000 à 90 000 à vivre en Ouganda en 1970, deux ans avant les expulsions. Si 50 000 d'entre eux ont été expulsés, il n'a pas pu rester seulement 50 familles dans le pays après les événements, comme le prétend l'auteur. A l'inverse, si ce dernier chiffre de 50 familles devait être retenu, il indiquerait que le nombre d'expulsés a largement dépassé 50 000.

⁶⁰ United Nations, 1994.

⁶¹ Le recensement de 1991 donne un chiffre de 39% de musulmans, Les hindous n'étant pas identifiés en tant que tels, on peut supposer qu'ils figurent dans la catégorie « autres religions » comprenant 44 % des Indiens (variable P05 du recensement).

⁶² Nous faisons ici référence aux seules données qui nous ont été communiquées par l'Uganda Bureau of Statistics

⁶³ Rappelons qu'à l'occasion du dernier recensement, avant l'expulsion des Indiens d'Ouganda (1969), un tiers de cette population était native du pays, soit environ 26 000 personnes.

résidé en Ouganda, dont 583 natives⁶⁴. L'analyse de la variable « durée de résidence (dans le district) » pour les 1 668 autres Indiens (2 292-624) qui n'ont pas toujours habité en Ouganda montre qu'ils avaient en 1991 une ancienneté résidentielle relativement faible, inférieure à trois années pour la moitié d'entre eux. Même en supposant, pour une partie de l'effectif, l'existence d'une mobilité antécédente à l'intérieur du territoire ougandais, l'examen de ces chiffres laisse penser que la majorité des personnes recensées sont arrivées récemment dans le pays. À l'opposé, le nombre de personnes ayant à la même date (1991) une ancienneté de résidence dans le district supérieure à 20 ans (hormis le cas déjà examiné des natifs du pays), ne dépasse pas 159. Si ces données sont exactes, elles indiqueraient que les Indiens demeurés en Ouganda après les expulsions de 1972, - et toujours en vie en 1991, - n'auraient pas dépassé 783 personnes (624+159). Ne pouvant cependant apprécier l'exactitude des déclarations faites à l'occasion du recensement, ni le nombre de personnes décédées dans l'effectif de celles demeurées en Ouganda, il est préférable de proposer, pour l'évaluation de ce même effectif, un chiffre compris entre 600 et 900 personnes. Ainsi, l'estimation précédente, avancée par Bernard Calas (500), apparaît-elle relativement cohérente, voisine en tout cas de celle induite de nos propres calculs. Il va sans dire, d'ailleurs, qu'une discussion portant sur quelques centaines de personnes ne présente qu'un intérêt limité. L'interprétation des résultats du recensement de 1991 confirme seulement de manière statistiquement plus rigoureuse le caractère massif des expulsions de 1972, ce que tous les observateurs avaient déjà signalé. D'autres travaux historiques pourraient préciser les conditions qui permirent à une minuscule minorité de se maintenir, contre toute attente, dans le pays.

« *Returnees* » ou nouvelle migration ?

Dans son article de 1999, Tom Forrest a soutenu la thèse que plusieurs centaines d'Indiens expulsés en 1972 auraient fait retour en Ouganda, en majorité en provenance des pays dans lesquels ils avaient trouvé refuge en priorité, à savoir le Royaume-Uni, le Canada, l'Inde ou encore le Kenya. Il convient de dire que le recensement de 1991 laisse peu de place à l'hypothèse d'un retour en provenance des pays occidentaux ; les immigrants de cette époque n'y faisant que rarement référence. C'est ainsi que seulement 19 d'entre eux ont déclaré avoir vécu en Grande Bretagne, et moins encore au Canada (8 personnes). En revanche, 124 personnes déclarent avoir résidé au Kenya. L'immense majorité des immigrants ont affirmé être en provenance de l'Inde ou du Pakistan, respectivement 925⁶⁵ et 133. Ces derniers représentaient à l'époque 56 % de l'ensemble des résidents habitant auparavant un autre pays que l'Ouganda.

⁶⁴ La différence entre 624 et 583 est curieuse mais les données du recensement sont seulement « déclaratives ».

⁶⁵ Ces 925 personnes ayant résidé en Inde avant de s'installer en Ouganda ne sont pas à confondre avec les 925 Indiens ayant déclaré précédemment être natifs d'Ouganda (coïncidence numérique). Parmi les 925 personnes natives d'Ouganda, 292 résidaient dans le pays depuis moins de 21 ans (soit 32 %). Il pourrait donc s'agir ici des *returnees* mentionnés par Tom Forrest.

Tableau 17 : Distribution des Indiens d'Ouganda en 1991 en fonction du lieu de leur avant-dernière résidence et de leur ancienneté de résidence en Ouganda (dans le même district)

Avant-dernier lieu de résidence (P11)	Ancienneté de résidence en Ouganda (même district) (P10)					Total
	moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	de 10 à 20 ans	Plus de 20 ans	Natifs	
Ouganda	222	56	59	60	12	403
<i>dont Kampala</i>	<i>70</i>	<i>8</i>	<i>6</i>	<i>12</i>	<i>1</i>	<i>97</i>
Kenya	79	10	17	9	9	124
Tanzanie	5	1	4	4	0	13
Autres pays d'Afrique	14	6	5	3	0	27
Royaume-Uni	11	3	1	1	3	19
Autres pays d'Europe	6	1	0	0	0	7
Inde	615	142	88	61	22	925
Pakistan	69	17	30	14	4	133
Autres pays d'Asie	15	3	0	0	2	20
Moyen-Orient	10	7	0	0	0	17
Canada	5	3	0	0	0	8
USA	3	1	0	0	1	5
Autres pays d'Amérique	1	0	0	0	0	1
Natifs d'Ouganda	0	0	0	0	568	568
NR	6	3	3	7	3	22
Total	1061	253	207	159	624	2292

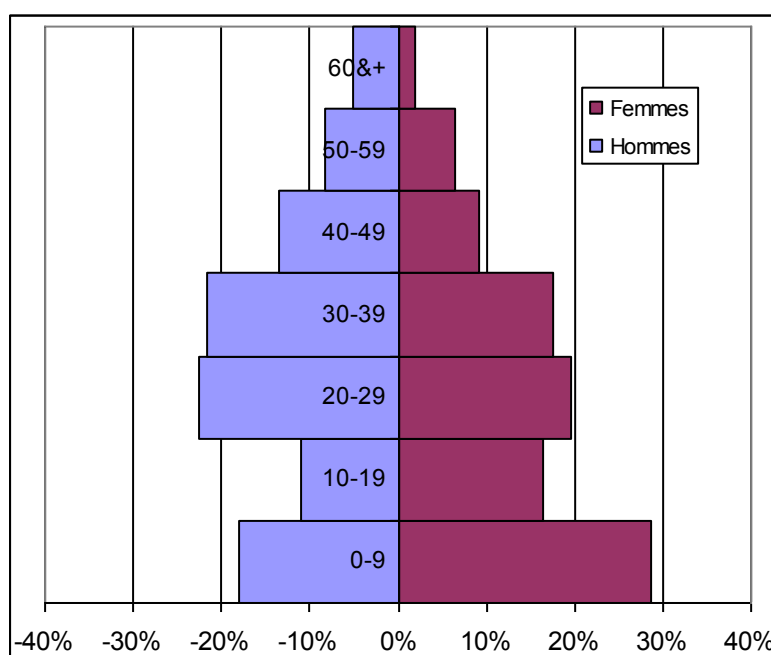
Source : UBOS, Uganda Census, 1991

En considérant l'âge des Indiens qui vivaient en Ouganda au début des années mille neuf cent quatre-vingt-dix, on écarte aussi l'hypothèse d'un retour massif des expulsés de 1972. Les personnes recensées en 1991 sont avant tout caractérisées par leur jeunesse⁶⁶. C'est en particulier le cas des femmes : 82 % des femmes (contre 71% des hommes) avaient moins de 40 ans en 1991. Aurait-il pu s'agir, alors des enfants des *returnees* ? L'hypothèse, si elle est fondée, ne se vérifie que pour une partie des effectifs, 30 % des hommes et 45 % des femmes n'étant pas nés en 1972. Si retours il y a, il faudrait alors les rechercher parmi les immigrés de plus de 40 ans, représentant moins du quart des effectifs.

Avec un *ratio* de masculinité de 1,6, la population indienne de 1991 se présente de surcroît comme une population « sélectionnée », caractéristique d'arrivées migratoires récentes. Des familles sont en cours de constitution (moins de 300 personnes âgées de 10 à 19 ans et 500 de moins de 10 ans). Toutefois, la proportion d'hommes célibataires reste forte. C'est ainsi que 13% d'entre eux se déclarent « chefs » de ménage tandis que 47 % des hommes et jeunes gens de plus de 15 ans sont agrégés à divers titres dans des ménages composites (comprenant des parents ou non parents), certains ménages étant constitués seulement d'hommes adultes.

⁶⁶ Les migrants indiens séjournant depuis moins de 10 ans en Ouganda (donc arrivés entre 1982 et 1991) étaient 53 % dans la tranche d'âge 20-39 ans en 1981, ceux arrivés dans la décennie précédente : 43 %, et ceux résidant depuis 21 ans ou plus, 33 %. Si on calcule les mêmes proportions en ignorant les moins de 20 ans (car ils n'étaient pas nés il y a 20 ans), la tendance au rajeunissement des migrants arrivés récemment est encore plus marquée : respectivement 70 %, 51 % et 33 % entre 20 et 39 ans aux différentes périodes évoquées.

Graphique 10 : Structure par âge des Indiens résidant en Ouganda en 1991



Source : UBOS, The 1991 Population and Housing Census – Chaque histogramme représente 100 % des hommes et 100 % des femmes. Ainsi les filles de 0-9 ans sont sureprésentées dans leur catégorie, mais elles ne sont toutefois pas plus nombreuses (en valeur absolue) que les garçons (251 filles contre 254 garçons). Au-delà de 20 ans, le sex ratio est par contre très déséquilibré (jusqu'à 2,37 dans le groupe 40-49 ans). Le groupe d'âge 60 & + est assimilé à un groupe décennal par simplicité.

Implantation urbaine et positions socio-professionnelles élevées

Malgré les événements de 1972 qui dissocient deux périodes distinctes dans l'histoire de la présence indienne en Ouganda, sa répartition géographique présente en 1991 des ressemblances avec la situation de 1969. Les régions de l'Ouest et du Nord attirent peu d'immigrés (respectivement 6 % et 2 % des Indiens y sont établis), à la différence de la région de l'Est, proche de la frontière kenyane, et plus facilement reliée à la capitale et à la côte de l'Océan indien (29 % de la population). La région centrale concentre désormais 63 % de la diaspora, (contre 56 % en 1969), 49 % pour le seul district de Kampala. Comme dans les autres pays de l'Afrique orientale, cette répartition est en conformité avec la nature des activités exercées, 1 % seulement des hommes recensés ayant fait état d'une profession en rapport avec l'agriculture (75 % pour l'ensemble de la population ougandaise). Essentiellement masculine (9 % seulement des déclarations d'activités concernent des femmes, essentiellement dans les métiers du commerce), l'activité professionnelle de la diaspora se partage essentiellement entre les métiers du commerce et de l'industrie et les professions libérales. Un quart des recensés (26 %) participent à des titres divers (patrons ou employés) à des petits commerces, mais plus d'un tiers détiennent des responsabilités professionnelles dirigeantes (18 % de directeurs généraux, 19 % de cadres et professions libérales), 17 % seulement occupant des positions intermédiaires (employés et techniciens). Une proportion encore plus faible (14 %) rassemble les métiers manuels (artisans et ouvriers, dont 5 % de mécaniciens). Ces données attestent d'un degré de qualification élevé, corroboré par les informations touchant au niveau d'instruction des immigrés. Dans la catégorie des personnes de 16 ans et plus, 77 % des hommes et 70 % des femmes ont au moins fréquenté le lycée (*senior secondary*). Au sein de ce même groupe, 36 % des hommes et 24 % des femmes

ont étudié à l'université une ou plusieurs années. Le niveau d'instruction des immigrants récents est en outre plus élevé que celui des personnes séjournant depuis plus longtemps dans le pays.

Tableau 18 : Répartition des Indiens en 1991 en fonction de leur niveau d'instruction et de leur ancienneté de résidence en Ouganda

	moins de 10 ans	10 à 20 ans	21 ans et plus
Aucun	7%	3%	20%
Niveau primaire	21%	31%	19%
Niveau secondaire	39%	46%	43%
Niveau université	33%	20%	18%
Total	100%	100%	100%

Source : UBOS, recensement de 1991

Des données de 1991 à celles de 2001

Les données du recensement de 1991 sont les plus complètes de toutes celles existant sur la diaspora indienne en Ouganda, - les données actuellement disponibles du recensement de 2001 ne faisant apparaître que les personnes ayant explicitement déclaré une origine « asiatique » (*Asians* d'Ouganda)⁶⁷.

En 1991, 40 % des Indiens d'Ouganda (comprenant les citoyens ougandais et les étrangers) étaient natifs du pays. Le recensement de 2001 fait mention de 8 818 personnes d'origine indienne n'exprimant pas leur nationalité ougandaise, 26,5 % étant nés en Ouganda (2 340 sur 8 818). Il serait aventuré d'en déduire qu'il est possible d'estimer la part des Indiens de nationalité ougandaise en s'alignant sur le même pourcentage de natifs d'Ouganda qu'en 1991 (40 %). Si tel était le cas, la communauté indienne dans son ensemble serait sous-évaluée d'environ 2000 personnes : $(2340+2000)/(8818+2000) = 40\%$. Compte tenu de cette incertitude, - et prenant en considération la part des personnes non recensées, - on peut estimer en 2001 à au moins 10 000 personnes le chiffre de la population d'origine indienne, - au lieu des 8 818 annoncées par l'UBOS⁶⁸.

Que l'on retienne ou non l'évaluation basse de l'UBOS⁶⁹, cette population est en forte croissance, probablement alimentée en partie par l'immigration illégale, considérant le très grand nombre de visas touristiques délivrés à des citoyens indiens ou pakistanais. C'est ainsi qu'au cours de la période 1990-1994, le nombre de visas touristiques a été multiplié par 3,5 pour les Indiens (de 1 062 à 3 509) et par 5 pour les Pakistanais (de 140 à 721)⁷⁰. Les visas touristiques délivrés des citoyens chinois, japonais, ou originaires d'autres pays d'Asie ont

⁶⁷ Comme on l'a déjà mentionné au début de ce chapitre, l'UBOS (bureau de la statistique ougandais) n'a pas répondu à notre demande de communication des données numérisées « à l'individu » du recensement de 2001, - recensement dont la publication a été retardée à 2005. Les personnes recensées avaient en fait le choix entre deux réponses : appartenance ethnique **ou** citoyenneté (*ethnic group or citizenship*). Cette procédure présentait le risque d'une double confusion : 1) entre les deux termes ci-dessus énoncés (les Indiens citoyens ougandais négligeant alors de mentionner leur ascendance) ; 2) entre ethnicité au sens restreint (*asian* signifiant le plus souvent, dans le langage populaire de l'Afrique orientale, Indien ou Pakistanais) et ethnicité au sens large (*asian* englobant alors d'autres parties du sous continent : Bengla Desh, Sri Lanka, etc., voire d'autres pays asiatiques : Chine, Japon, etc.). UBOS, 2002 *Uganda population and housing census, Main report*, 120 p., March 2005.

⁶⁸ Une estimation haute de 11 500 personnes serait acceptable. Tom Forrest, évalue à 9 000 personnes le nombre d'Indiens présents en Ouganda en 1999 (Forrest, 1999).

⁶⁹ Et sauf l'hypothèse, peu plausible, d'une très forte sous-évaluation en 1991.

⁷⁰ Uganda Statistical Abstract, July 1996, Tourist arrival by country of usual residence, p. 24

également augmenté, mais dans des proportions moindres (de 2 à 3). Selon Tom Forrest, ces immigrants non déclarés ne séjourneraient que quelques mois en Ouganda, employant les ressources acquises pendant ce bref séjour pour un départ vers d'autres destinations, généralement le continent nord-américain (Forrest, 1999). Cette hypothèse, toutefois, est au moins en partie contredite par l'augmentation effective du nombre de résidents, telle qu'elle a été précédemment mentionnée.

La diaspora indienne d'Ouganda en 2001

Hormis la progression numérique qui vient d'être soulignée, les données statistiques disponibles en 2001 ne modifient guère le tableau général de la communauté indo-ougandaise telle qu'elle apparaissait à la lecture du recensement de 1991⁷¹. Certaines tendances se confirment ou se renforcent. Il en va ainsi de l'importance de la population urbaine ou du niveau élevé de la position socio-économique. Parmi les éléments nouveaux, soulignons toutefois la proportion croissante de femmes engagées dans des activités professionnelles.

Au cours de la dernière décennie (1991-2001), l'âge moyen des personnes d'origine indienne s'est globalement stabilisé. Le flux migratoire positif maintient un apport démographique jeune qui corrige le vieillissement de ceux des immigrants déjà présents en 1991. En 2001, 3,4 % des effectifs communautaires sont âgés de 60 ans et plus, en baisse de 0,4 point par rapport à 1991. L'âge moyen de l'ensemble de la diaspora s'élevait à 27,3 ans en 1991 ; il atteint désormais 27,5 ans. Légèrement plus jeune en 2001 (29,0 ans en 2001 ; 29,5 ans en 1991), la population masculine accuse probablement le fait de l'immigration de jeunes célibataires. En revanche, les femmes vieillissent de 1,5 ans en moyenne (25,3 ans en 2001 ; 23,8 ans en 1991), évolution qui résulte principalement de leur diminution relative parmi les moins de 20 ans (45,1 % en 1991 contre 38,5 % en 2001).

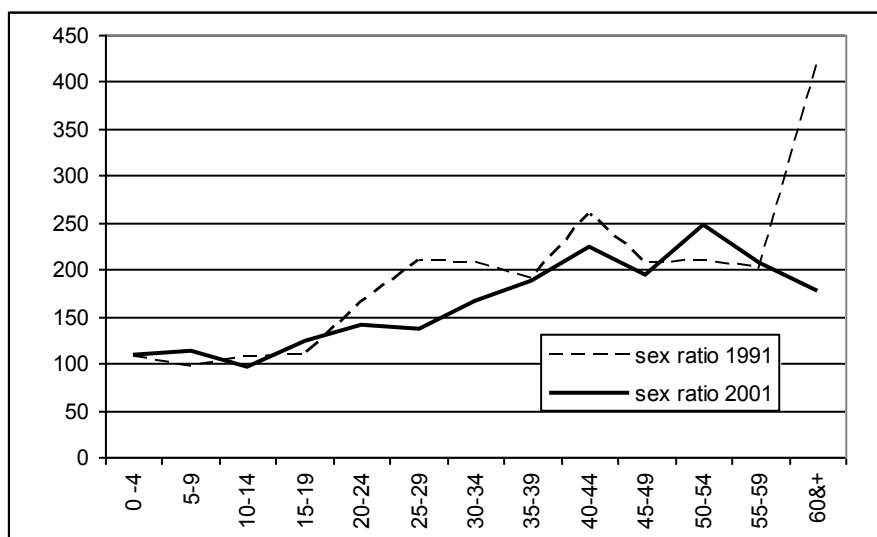
L'évolution différentielle des deux sexes conduit à une légère élévation du *sex ratio* des tranches d'âge de moins de 10 ans et de 15 à 19 ans. À l'inverse, entre 25 et 34 ans, le *sex ratio* diminue nettement, impliquant un vieillissement de la population féminine (notamment de la part des femmes récemment immigrées). Cette donnée s'oppose à une situation antérieure caractérisée par la jeunesse des immigrants de sexe féminin. Faut-il en conclure que le nombre de fiancées originaires du sous-continent indien a lui-même subi une baisse sensible, comme le prétendent les informateurs ?⁷² Les moins de 5 ans sont moins nombreux en 2001 que 10 ans plus tôt du fait de l'arrivée de jeunes migrants sans enfant, n'ayant pas encore constitué de famille dans le pays d'accueil, ni avant. Les structures familiales observées en 1991 et 2001 évoluent d'ailleurs peu. La part des personnes mariées n'augmente

⁷¹ L'UBOS a communiqué sept tableaux statistiques qui ne permettent pas une comparaison précise avec les résultats du recensement de 1991. Les sept tableaux sont relatifs à l'âge, au statut marital, au niveau d'instruction, au type d'emploi, à la religion, au district de résidence et au pays de naissance. Les données sur la religion sont imprécises, le questionnaire se contentant de désigner explicitement les catégories « religions africaines », « musulmans » et « chrétiens ». Les hindouistes ne sont pas repérés comme tels, mais (selon toute vraisemblance) inclus dans une dernière catégorie intitulée « autres religions non chrétiennes ». Contrairement à la situation de 1991, les musulmans indiens sont en 2001 plus nombreux que les adeptes des autres religions : 34,2 % contre 30,3 %.

⁷² Voir à ce propos le chapitre de Michel Adam consacré à la famille et aux mariages.

que de deux points ; les hommes maintenant une condition de célibat plus fréquemment que les femmes du fait de leur sur-représentation (63 % d'hommes parmi les 20 ans).

Graphique 11 : Evolution du *sex ratio* en fonction de l'âge
au sein de la communauté indienne d'Ouganda en 1991 et 2001



Source : UBOS, recensements de 1991 et de 2001

Sexe ratio = (nombre d'hommes / nombre de femmes) X 100

Tableau 19 : Statut marital des hommes et des femmes de 10 ans et plus
parmi la communauté indienne d'Ouganda en 1991 et 2001

	1991			2001		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Jamais marié-e-s	38%	27%	34%	37%	27%	33%
Marié-e-s	59%	67%	62%	61%	68%	64%
Veufs-ves	1%	3%	2%	1%	3%	1%
divorcé-e-s ou séparé-e-s	1%	3%	2%	1%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : UBOS, recensements de 1991 et de 2001

Implantation en Ouganda et lieu de naissance à l'étranger

Les Indiens vivant en Ouganda en 2001 ont encore accentué leur concentration en milieu urbain. Désormais, ils sont 69 % à vivre dans la région du Centre, dont 59 % dans le *district-capital* de Kampala. Les districts voisins de Wakiso, Mukono et Jinja proches du lac Victoria forment avec Kampala un ensemble où trois Indiens sur quatre sont établis. Curieusement, la ville de Jinja, - autrefois marquée par une forte présence indienne, - n'a pas recouvré sa situation antérieure (21,7 % des Indiens de l'Ouganda y résidaient en 1959 ; 9,5 % seulement en 2001). Ayant, après 1972, pris possession des commerces indiens, les Africains y ont maintenu leur nouvelle emprise. Il en est de même à Mbale (ville proche de la frontière kenyane), historiquement le troisième lieu d'implantation des Indiens en Ouganda. Regroupant autrefois 11,2% de la diaspora (1959), il n'en réunit plus aujourd'hui qu'une petite fraction (4,4 %).

Figure 9 : Photographie d'une ancienne habitation indienne à Mbale, aujourd'hui abandonnée



Source : photo de l'auteur, cliché janvier 2005

La recension par l'UBOS des lieux de naissance des immigrants fait apparaître une évolution s'accordant avec l'enregistrement de nouveaux arrivants ou de *returnees*. La part des natifs d'Ouganda diminue et celle des personnes originaires d'Asie augmente en conséquence. Cependant, l'omission dans les fichiers de 2001 des personnes d'origine indienne qui auraient déclaré une nationalité ougandaise (et non une origine asiatique) ne peut qu'accentuer cette évolution et nous incite à une interprétation prudente des données. Au demeurant, il faut conserver à l'esprit que le lieu de naissance de chaque immigrant ne présage pas de son dernier domicile avant son installation en Ouganda⁷³.

Avec 2 340 Indiens natifs d'Ouganda présents dans les fichiers de l'UBOS en 2001, il convient de prendre la mesure d'un mouvement de retour pendant la dernière période intercensitaire. Alors que l'on dénombrait en 1991 925 personnes natives du pays, ce chiffre s'est accru de 1415 individus en dix ans, estimation qui ne tient pas compte des personnes ayant échappé au recensement.

⁷³ Cette dernière information n'ayant pas été communiquée par l'UBOS

Tableau 20 : Pays natifs des Indiens d'Ouganda en 1991 et 2001

Pays de naissance	1991	2001 (*)
Ouganda	40,7%	26,6%
Kenya	2,6%	1,3%
Autres pays africains	1,1%	1,1%
Europe	0,4%	0,2%
Asie	55,1%	70,3%
Amérique	0,0%	0,4%
Ensemble	100%	100%

Source : UBOS, recensements de 1991 et de 2001

(*) Une fraction des Indo-ougandais est absente des données en 2001

Des positions socio-économiques qui se renforcent vers le sommet de la hiérarchie

La répartition des activités professionnelles des membres de la diaspora ne connaît pas de modification majeure entre 1991 et 2001. Les Indiens sont de plus en plus nombreux à occuper des postes à responsabilité, 43 % d'entre eux travaillant à leur compte ou étant investis dans des positions d'encadrement ou de direction. Comptant pour 0,04 % de la population nationale (4 Indiens pour 10 000 Ougandais), les Indiens occupent 3,5 % des postes de direction (830 postes sur 23 458).

Au cours de la dernière décennie, un changement d'importance concerne le travail des femmes : 16 % de celles-ci sont engagées dans une activité professionnelle au lieu de 9 % dix ans plus tôt. Cette progression est d'autant plus remarquable qu'un tiers d'entre elles occupent des postes investis d'importantes responsabilités et 10 % seulement des emplois non qualifiés.

Tableau 21 : Structure socioprofessionnelle de la population d'origine indienne présente en Ouganda aux recensements de 1991 et de 2001

	1991			2001		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<i>Managers/Senior Officials/Administrators</i> (Directeurs)	18%	2%	16%	22%	12%	21%
<i>Professionals</i> (Cadres et professions libérales)	19%	14%	18%	23%	21%	22%
<i>Associate Professionals</i> (Professions intermédiaires)	17%	14%	17%	12%	11%	12%
<i>Clerks</i> (Commis)	2%	1%	2%	2%	6%	3%
<i>Service Workers, Shop and Market Sales Workers</i> (Employés)	24%	41%	26%	24%	31%	25%
<i>Agricultural And Fishery Workers</i> (Secteur agricole)	0%	9%	1%	2%	7%	3%
<i>Craft and Related Workers</i> (Artisans)	14%	2%	13%	7%	1%	6%
<i>Plant and Machine Operators and Assemblers</i> (Ouvriers qualifiés)	3%	1%	3%	4%	1%	3%
<i>Elementary Occupations</i> (Emplois non qualifiés)	3%	16%	4%	5%	10%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : UBOS, recensements de 1991 et de 2001

Remarque : il n'existe pas d'équivalence exacte entre une nomenclature des emplois d'inspiration anglo-saxonne et une nomenclature française. Les termes anglais désignant les types d'emplois ont par conséquent été maintenus avec une proposition de traduction française simplifiée.

On observe une légère augmentation de la proportion des actifs dans l'agriculture, mais les pourcentages de participation demeurent insignifiants dans un pays où ce secteur demeure massivement dominant, employant 83 % des femmes et 71 % des hommes actifs en 2001 (chiffres pour la population totale en légère augmentation par rapport à 1991).

S'accordant avec la nature de leurs activités, le niveau d'instruction des Indiens a encore progressé au cours de la dernière période intercensitaire. De 39 % en 1991 (33 % pour les hommes et 48 % des femmes), la proportion d'Indiens n'ayant pas dépassé le niveau de formation primaire est descendue à 26 % en 2001 (22 % pour les hommes et 33 % pour les femmes). Ces chiffres sont à comparer avec les 89 % d'Ougandais en général n'ayant pas dépassé le même niveau de formation scolaire. À l'autre extrémité du spectre académique, la proportion d'Indiens ayant fréquenté l'université est passée de 24 % en 1991 (29 % pour les hommes et 15 % pour les femmes) à 36 % en 2001 (40 % pour les hommes et 31 % pour les femmes). Les femmes sont les principales bénéficiaires de cette progression. Par ailleurs, le contraste avec la population africaine en général est brutal, 2,7% seulement de celle-ci ayant accédé à des études universitaires.

D'avantage encore qu'en Tanzanie et au Kenya, la situation des Indiens d'Ouganda les désigne, sinon comme une minorité dirigeante, - elle ne l'est en aucun cas politiquement et ne participe pas davantage à l'administration du pays, - mais du moins comme une catégorie socio-ethnique exerçant des responsabilités économiques de premier plan, à la fois instruite, active et prospère. Non seulement, les taux d'activité de cette communauté sont supérieurs à la moyenne de la population du pays et excèdent celui de toutes les autres communautés africaines, mais nombre de représentants de la diaspora sont eux-mêmes les créateurs de leurs propres activités. Alors que leur nombre est encore inférieur de sept fois à celui de la période antérieure à 1972, les Indiens d'Ouganda sont, semble-t-il, sur un chemin ascendant qui pourrait les conduire à reconstituer les positions économiques qui étaient les leurs un demi-siècle plus tôt.

En guise de conclusion...

Les protocoles de recensement sont aujourd'hui le moyen privilégié permettant de connaître les effectifs et la composition des populations. Faisant l'objet, à l'initiative de l'administration britannique, d'évaluations assez précises, la population d'origine indienne a atteint vers le milieu du siècle dernier un chiffre dépassant 350 000 personnes dans les trois pays de l'Afrique orientale. Après une chute brutale dans les années qui succédèrent au grand remue ménage sociopolitique des indépendances, la diaspora indienne s'est en partie reconstituée (environ 150 000 personnes en 2001), - pour partie avec l'apport de nouveaux immigrants venus de l'Inde, - mais sans jamais rejoindre, en proportion de la population africaine, les niveaux de l'époque coloniale. Le cas de l'Ouganda, - où les effectifs indiens étaient mal appréciés depuis longtemps, - est à la fois exemplaire et particulier, en raison de l'expulsion quasi totale de 1972. En augmentation rapide depuis la fin des années 1980, la population indienne de ce pays s'est surtout renouvelée par l'apport de nouveaux immigrants, - et non pas, comme on l'a fréquemment prétendu, grâce au retour des anciens immigrants. Toutefois, et avec un effectif probable d'environ 10 000 ressortissants (en 2001), son volume relatif s'est encore affaibli, à la fois par rapport à la population africaine dans son ensemble, et par rapport à d'autres minorités étrangères, tels les Soudanais (164 000), les Rwandais (106 000), les Congolais (73 000) et les Kenyans (35 000)⁷⁴. Dans le cas de la Tanzanie, la reconstitution des effectifs antérieurs à l'indépendance est sans doute beaucoup plus avancée, quoique l'absence complète de données statistiques depuis la fin de l'époque coloniale interdise, à cet égard, des conclusions trop tranchées. Pour parvenir à des résultats statistiques acceptables, il conviendrait de mettre en œuvre des méthodes indirectes d'estimation dans les principales villes du pays, entreprise échappant aux moyens de notre enquête. La situation du Kenya, enfin, est, de loin, la mieux connue, la communauté indienne y exerçant - davantage peut-être qu'autrefois, - un rôle économique central, en dépit d'une réduction démographique majeure depuis l'indépendance (environ 50%). Tout en accueillant, comme dans le passé, près des deux tiers de la diaspora des trois pays, le Kenya est également devenu, - semble-t-il, - un lieu de passage, pour des immigrants temporaires, attirés, à court ou moyen terme, vers des destinations plus lointaines.

Le devenir des personnes originaires du sous-continent indien est en Afrique de l'Est suspendu à de multiples aléas : volonté individuelle et collective d'assimilation, volonté de la part des gouvernements de tirer parti de leur présence, tout en faisant taire, à l'occasion, les pulsions xénophobes. Ce n'est pas dans la mission du démographe de répondre à ces questions.

* *
*

⁷⁴ Sachant qu'une partie non négligeable de ces minorités africaines est formée de réfugiés en provenance de régions voisines affectées par des guerres civiles.

Bibliographie

- ADAM, Michel

2006, « Une minorité microscopique : les Indo-Kényans de Nairobi », in Hélène CHARTON-BIGOT et Deyssi RODRIGUEZ-TORRES, *Nairobi contemporain. Les paradoxes d'une ville fragmentée*. Paris, Karthala : 285-358.

- CALAS, Bernard

1991, « La violence et ses conséquences urbaines à Kampala », *Politique Africaine*, 42 : 28-39.

1998, « Des contrastes spatiaux aux inégalités territoriales » in François Grignon et Gérard Prunier, *Le Kenya contemporain*. Paris, Karthala : 13-51

- COUPLAND, R

(1938) 1968, *East Africa and its Invaders*. Oxford, Clarendon Press.

- FORREST, Tom

1999, « Le retour des Indiens en Ouganda », *Politique Africaine*, 76 : 76-90.

- GOLAZ, Valérie

1997, « Les migrations internes au Kenya, 1979-1989 », *Documents et manuels du CEPED*, 6.

- *Population & Sociétés* (INED)

1999, « Tous les pays du monde », 348.

- MANGAT, J.S.

1969, *A History of the Asians in East Africa, 1885-1945*. New York, Oxford University Press, 216 p.

- NABUGUZI, Emmanuel.

1991, « Le *magendo* en Ouganda », *Politique Africaine*, 42 : 134-140.

- ONU - UN

1994, *The culture of violence*. Paris, University Press, 292 p.

- PRUNIER, Gérard.

1990, *L'Ouganda et la question indienne (1896-1972)*, Paris, Éditions Recherche sur les Civilisations, 256 p.

Annexe 1 : Qualité des données issues des deux derniers recensements kenyans pour la population d'origine indienne

Les informations relatives aux personnes d'origine indienne vivant au Kenya ont été directement extraites des fichiers informatiques des recensements. Pour le fichier « *Asians* » de 1989, comme pour celui de 1999, nous avons demandé au CBS d'extraire du fichier de référence les individus ayant répondu à l'une des quatre modalités de la variable « *Tribe* » (*Tribe or Nationality*), variables référenciées P14 en 1989 et P13 en 1999.

Tableau A1 : Codes et libellés sélectionnés à partir de la variable *Tribe*

Modalités de la variable P14 au recensement de 1989		Modalités de la variable P13 au recensement de 1999	
Code	Libellé	Code	Libellé
39	<i>Kenyan Asian</i>	45	<i>Kenyan Asian</i>
46	<i>Indians</i>	52	<i>Indians</i>
47	<i>Pakistanis</i> (Pakistanais)	53	<i>Pakistanis</i> (Pakistanais)
48	<i>Other Asians</i> (Autres Asiatiques)	54	<i>Other Asians</i> (Autres Asiatiques)

Source : CBS, Code list for 1989 et 1999 population and housing pilot census

Bien que le recensement ait eu un caractère déclaratif, on peut considérer qu'il existe une différence majeure entre les quatre modalités présentées dans le tableau ci-dessus. Les personnes qui se sont déclarées « *Kenyan Asian* » devraient être a priori considérées comme des citoyens kenyans originaires du continent asiatique (et dans les faits essentiellement du sous-continent indien), tandis que les autres modalités de la variable « *Tribe* » définissent a priori des ressortissants étrangers qui n'ont pas acquis la nationalité kenyane. Les formulaires du recensement regroupent d'ailleurs les codes 46, 47, 48 pour 1989, et 52, 53, 54 pour 1999 sous l'appellation « *Foreigners -Asians* », alors qu'une distinction est établie entre les « *Kenyan Asians* » (code 39), les « *Kenyan Europeans* » (code 40), les « *Kenyan Arab* » (code 41) et les « *Other Kenyans* » (code 42), au même titre que sont distingués les citoyens kenyans appartenant à la quarantaine d'ethnies africaines que compte le Kenya.

Il reste que le recensement étant purement déclaratif, il est possible que des « *Asians* » de nationalité kenyane se soient déclarés en 46, 47 ou 48, pour marquer par exemple leur attachement au continent et à la culture dont ils sont issus, et, réciproquement, que des « *Indians* », « *Pakistanis* » et « *Other Asians* », en fonction de leur ancienneté sur le territoire kenyan, se soient déclarés « *Kenyan Asians* », bien que ne possédant pas la nationalité kenyane. Nous supposons toutefois que ces cas sont peu fréquents.

α) Nombre d'enregistrements dans le(s) fichier(s) de 1989

Les données portant sur les "*Asians*" extraits du recensement de 1989 ont été fournies dans deux fichiers informatiques différents. Le premier fichier regroupe la totalité de la population « *asian* » vivant au Kenya, à l'exception des habitants de la province de Nyanza. En effet, pour des raisons techniques, le CBS a été dans l'impossibilité d'avoir accès aux enregistrements individuels numérisés de cette province. Afin de corriger cette lacune, un fichier de remplacement (second fichier) a été constitué par le CBS en récupérant, pour cette

même province, les données relatives aux Indiens à partir de l'échantillon à 5 % du recensement. Ainsi, le premier fichier est-il composé de 82 905 enregistrements contre seulement 165 pour le second. On peut convenir de multiplier par 20 ce dernier chiffre pour obtenir une approximation de la « population indienne » résidant dans la province de Nyanza, soit environ 3 300 habitants. Les fichiers permettent donc d'évaluer à **86 205** en 1989 l'effectif total de la population que nous cherchons à étudier, mais on relève que cette valeur diffère de celle mentionnée dans la publication relative au recensement de 1989 du Central Bureau of Statistics (éditée en mars 1994), que l'on doit considérer comme officielle.

La dernière recension par « groupes ethniques » (*tribes*)⁷⁵ publiée par le gouvernement kenyan en 1989 faisait état de 89 185 personnes appartenant à la communauté asiatique et répartissant comme suit :

Tableau A2 : Répartition « officielle » de la population des "Asians"
Recensement du Kenya de 1989

Code	Groupe ethnique (<i>tribe</i>)	Effectif
39	<i>Kenyan Asian</i>	52 968
46	<i>Indians</i>	29 091
47	<i>Pakistanis</i> (Pakistanais)	1 862
48	<i>Other Asians</i> (Autres Asiatiques)	5 264
TOTAL		89 185

Source : CBS, Office of the Vice President Ministry of Planning and National Development, Kenya Population Census, Volume I, 1989, March 1994, Table 6 : Population by tribe, sex and district.

L'écart de près de 2 980 personnes entre les deux sources n'est pas négligeable (+3,46 % pour la donnée officielle par rapport à la donnée estimée à partir des deux fichiers informatiques) et ne peut pas s'expliquer par la seule approximation relative aux habitants de Nyanza. Il témoigne certainement d'un malentendu sur les définitions de la population classée « *Asian* » ou encore d'erreurs de compilation. On sait d'ailleurs que certains totaux sont erronés dans la publication officielle⁷⁶, par exemple ceux de la page 6-46 du volume I, Kenya Population Census (1989).

Quoique plus imprécise, une autre appréciation possible du nombre d'Indiens vivant au Kenya en 1999 est disponible via l'échantillon à 5 %, auquel on peut accéder par l'intermédiaire du Minnesota Population Center (Integrated Public Use Microdata Series – IPUMS - disponible sur <http://www.ipums.umn.edu/>). L'effectif obtenu par cette voie (4515 x 20 = 90 300) est comparable (légèrement supérieur) à celui mentionné par la statistique kenyane.

⁷⁵ « Dernière » au sens où les données par ethnies (*tribes*) de 1999 n'ont pas été publiées et que nous les présenterons dans cet article pour la première fois, grâce à l'aimable concours du Secrétaire permanent du ministère de la Planification et du développement national.

⁷⁶ Pour une appréciation de la qualité du recensement kenyan de 1989, voir : Golaz, 1997.

Tableau A3 : Répartition dans le fichier à 5% des "Asians" par « groupes de nationaux »
et transposition pour un effectif global à l'échelle du Kenya (1989)

<i>Value Label</i>	<i>Value</i>	<i>Frequency</i>	<i>Percent</i>	Total Population
<i>ASIAN-KENYAN</i>	39	2675	0,25%	53500
<i>INDIANS</i>	46	1464	0,14%	29280
<i>PAKISTANIS</i>	47	91	0,01%	1820
<i>ASIANS</i>	48	285	0,03%	5700
<i>Total Asian People</i>		4515		90300
<i>Total Kenyan People</i>		1074131		21482620

Source : Statistical Confidentiality and the Construction of Anonymized Public Use Census Samples - a draft proposal for the Kenyan Microdata for 1989. Agnes A. Odinga and Robert McCaa, Minnesota Population Center, July 1, 2001, http://www.hist.umn.edu/~rmccaa/anon_kenya89_ver1.doc.

En conclusion, et en dépit des imperfections présentées par les deux fichiers sus-mentionnés (82 905 + 3300), il n'existe pas de meilleure source pour décrire en 1989 la sous-population d'origine indienne du Kenya (Faut-il d'ailleurs rappeler que dans toute opération de recensement, l'exhaustivité est illusoire ?). Les fichiers transmis par le CBS faisant état des caractéristiques individuelles de chaque personne recensée, ils permettent de faire apparaître la composition structurale de la sous-population dans son ensemble, composition comparable à celle qui est révélée par le recensement suivant de 1999.

β) Nombre d'enregistrements dans le fichier de 1999

Sachant qu'il n'existe pas de publication faisant apparaître les origines ethniques des personnes recensées en 1999, les 89 310 personnes identifiées sous la rubrique "Asians" dans le fichier non publié de ce même recensement constituent la nouvelle référence statistique de cette population. Pour en rendre compte, nous avons effectué la ventilation du groupe « Asians » entre les quatre « groupes ethniques » référenciés.

Tableau A4 : Distribution par « groupes de nationaux » de la population des "Asians"
vivant au Kenya en 1999

Code	<i>Tribe</i> « Groupe ethnique »	Effectif
45	<i>Kenyan Asian</i> (Indo-kenyans)	44 461
52	<i>Indians</i> (Indiens)	35 980
53	<i>Pakistanis</i> (Pakistanais)	2 897
54	<i>Other Asians</i> (Autres Asiatiques)	5 972
TOTAL		89 310

Source : CBS, recensement de 1999, autorisation spéciale accordée en 2006

Pour 1999, toutes les données relatives aux personnes d'origine indienne figurent dans le même fichier, contrairement à la présentation de 1989. Cette disposition, toutefois, ne préjuge pas d'une absence totale d'erreurs comme on va le montrer dans un instant.

γ) Erreurs de codification dans les fichiers du recensement de 1999

L'examen de la variable relative aux lieux de naissance fait apparaître en 1999 des erreurs de codification portant sur les modalités de certaines variables. Il en est ainsi de la mention du lieu de naissance ainsi qu'il apparaît à la lecture comparée des tableaux (regroupés) qui suivent :

Tableau A5 : répartition par pays de naissance des "Asians" recensés au Kenya en 1989 et en 1999 et nés à l'étranger

Lieu de naissance	Recensement de 1989 (sans province de Nyanza)			Recensement de 1999		
	Eff 89	(%) 89	% de la pop <i>Asian</i> tot 89	Eff 99	(%) 99	% de la pop <i>Asian</i> tot 99
001 – <i>Uganda</i>	635	3,0%	0,7%	1400	4,6%	1,6%
002 – <i>Tanzania</i>	1775	8,5%	2,1%	1847	6,1%	2,1%
003 – <i>Ethiopia</i>	83	0,4%	0,1%	109	0,4%	0,1%
004 – <i>Somalia</i>	52	0,2%	0,1%	1022	3,4%	1,1%
005 – <i>Sudan</i>	91	0,4%	0,1%	22444	74,4%	25,1%
006 – <i>Other-Africa</i>	422	2,0%	0,5%	3357	11,1%	3,8%
094 – <i>Europeans countries</i>	766	3,7%	0,9%	-		
095 – <i>Asian-countries</i>	16609	79,5%	19,3%	-		
096 – <i>American countries</i>	226	1,1%	0,3%	-		
097 – <i>Rest of the World</i>	233	1,1%	0,3%	-		
TOTAL <i>Asians</i> nés à l'étranger	20892	100,0%	24,2%	30179	100,0%	33,8%
Rappel : TOTAL des <i>Asians</i> vivant au Kenya	(82 905)		100%	89310		100%

Source : CBS – Extraction des "Asians" à partir des fichiers des recensements de 1989 et 1999
La comparaison entre 1989 et 1999 doit privilégier les valeurs relatives puisque les "Asians" de 1989 dénombrés ici (82905) excluent les 3 300 habitants estimés pour la province de Nyanza.

En 1999, il apparaît qu'aucune personne d'origine indienne n'est née en Inde (ni même dans un quelconque pays asiatique) tandis que celles déclarant être nées au Soudan représentent 74,4% des *Asians* nés à l'étranger (et 25,1% du total des *Asians* vivant au Kenya). L'in vraisemblance de ces chiffres est encore accusée par les résultats du recensement de 1989 selon lesquels 79,5% des personnes nées à l'étranger étaient natives d'un pays asiatique et un pourcentage infime natives du Soudan. L'explication la plus plausible de cette erreur est une confusion involontaire du code « 095 » et du code « 005 ». Ainsi, tous les "Asians" nés en Inde auraient été, en 1999, classés dans la case de ceux nés au Soudan.

Le même type de confusion pourrait expliquer en 1999 l'absence totale de chiffres accompagnant les codes *European countries* (094), *American countries* (096) et *Rest of the world* (097). Il n'est pas impossible que ces chiffres aient été réinsérés dans les codes *Somalia* (004) et *Other Africa* (006). On s'interroge néanmoins sur le fait que la somme de *Other Africa*, *American countries* et *Rest of the World* est en 1989 loin de correspondre au seul montant de *Other Africa* en 1989 (11, 1%), ce qui affaiblit l'hypothèse.

Les statistiques concernant les personnes originaires d'Ouganda, de Tanzanie et d'Ethiopie ne semblent pas *a priori* suspectes du même type d'erreurs. S'agissant des immigrés en provenance de l'Ouganda, on notera toutefois que la forte progression de leur

nombre entre les deux recensements correspond également à une forte immigration en Ouganda.

Signalons enfin que la catégorie « *Other Asians* » des tableaux A2 et A4 est aussi sujette à caution, car la statistique kenyane ne fournissant pas la nationalité de ces personnes d'origine asiatique, il peut être excessif de les considérer comme ressortissants du sous-continent indien.

Annexe 2 : Structures par âge, par sexe et « profils ethniques » (*tribes*) des personnes d'origine indienne vivant au Kenya en 1989 et 1999

1989

" Tribes "	Kenyan Asian (code 39)			Indians (code 46)			Pakistanis (code 47)			Other Asian (code 48)		
Sexe	H	F	H+F	H	F	H+F	H	F	H+F	H	F	H+F
0-19	38,2%	41,3%	39,7%	35,9%	36,2%	36,0%	40,2%	37,6%	39,0%	32,7%	33,4%	33,1%
20-29	15,2%	16,2%	15,7%	17,3%	19,0%	18,1%	15,4%	21,3%	18,2%	16,6%	16,9%	16,8%
30-39	16,2%	15,7%	16,0%	18,2%	18,3%	18,2%	16,2%	18,3%	17,2%	18,5%	18,8%	18,6%
40-59	23,5%	19,6%	21,6%	22,2%	19,3%	20,8%	22,5%	17,5%	20,1%	25,2%	22,9%	24,0%
60 et +	7,0%	7,2%	7,1%	6,5%	7,2%	6,8%	5,8%	5,3%	5,5%	7,0%	8,0%	7,5%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

1999

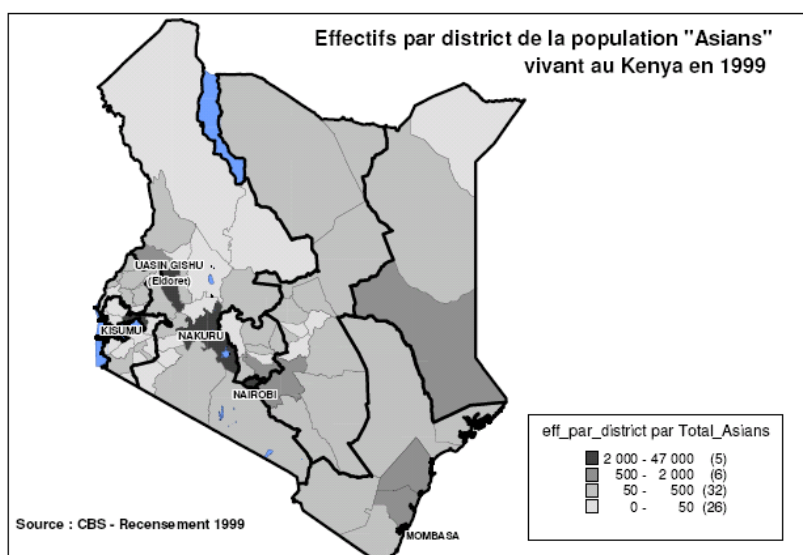
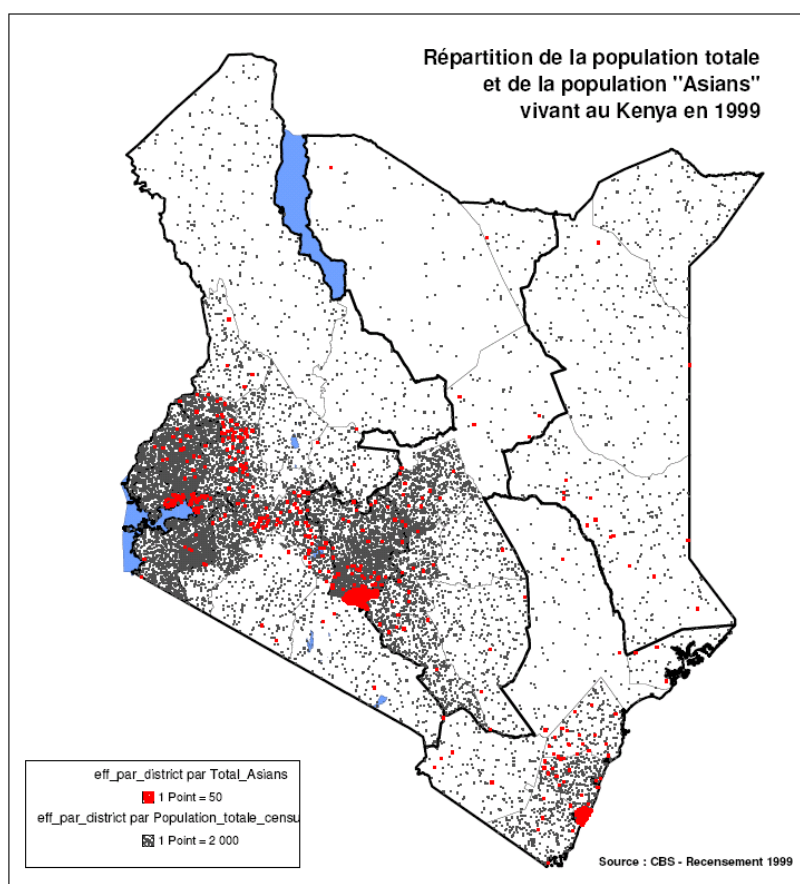
" Tribes "	Kenyan Asian (code 45)			Indians (code 52)			Pakistanis (code 53)			Other Asian (code 54)		
Sexe	H	F	H+F	H	F	H+F	H	F	H+F	H	F	H+F
0-19	35,9%	37,9%	36,9%	32,0%	32,3%	32,1%	38,9%	38,2%	38,5%	32,1%	33,4%	32,7%
20-29	15,4%	16,4%	15,9%	19,4%	20,8%	20,1%	18,5%	20,3%	19,4%	16,5%	19,3%	17,8%
30-39	14,8%	14,4%	14,6%	18,9%	17,7%	18,3%	15,1%	15,9%	15,5%	18,8%	17,2%	18,0%
40-59	24,2%	22,0%	23,1%	22,3%	21,0%	21,7%	20,1%	18,2%	19,2%	25,4%	22,7%	24,1%
60 et +	9,6%	9,3%	9,5%	7,6%	8,1%	7,8%	7,4%	7,3%	7,4%	7,3%	7,4%	7,4%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Différence 1999-1989

" Tribes "	Kenyan Asian			Indians			Pakistanis			Other Asian		
Sexe	H	F	H+F	H	F	H+F	H	F	H+F	H	F	H+F
0-19	-2,3	-3,4	-2,8	-3,9	-3,9	-3,9	-1,3	0,5	-0,4	-0,7	0,0	-0,3
20-29	0,3	0,2	0,2	2,1	1,8	2,0	3,1	-0,9	1,2	-0,2	2,4	1,0
30-39	-1,4	-1,4	-1,4	0,7	-0,6	0,0	-1,1	-2,4	-1,7	0,3	-1,6	-0,6
40-59	0,7	2,4	1,5	0,0	1,7	0,9	-2,3	0,7	-0,9	0,2	-0,2	0,1
60 et +	2,7	2,2	2,4	1,1	1,0	1,0	1,6	2,1	1,8	0,4	-0,6	-0,1

Sources : CBS, Recensements kenyans, 1989 et 1999

Annexe 3 : Distribution de la population « Asians » au Kenya en 1999



Annexe 4 : Publications officielles relatives à la population des trois pays étudiés

TANZANIE :

- Nations Unies, Département des questions sociales, Division de la population, Rapport sur la population des Territoires sous tutelle, N°2, La Population du Tanganyika, Lake Success, New-York, 1/9/1949 (Document disponible au CEPED)
- Tanganyika Statistical Abstract, 1938-1951, The government Printer, Dar es Salaam, 1953
- Tanganyika Statistical Abstract, 1958, The government Printer, Dar es Salaam, 1958
- US Census Bureau, International Database, Tanzanie 1957
- National Bureau of Statistics, 1967 Population Census, volume 3, Demographic statistics, 1971
- The United Republic of Tanzania, 1978 Population Census, Volume 1, Methodology report
- Tanzania, 1988 Population Census, preliminary report, Bureau of statistics, Dar es Salaam
- The United Republic of Tanzania, 2002 Population and Housing Census, General Report, Central Census Office, National Bureau of Statistics, President's Office, Printed by Government Printer, Dar es Salaam, 2003

KENYA :

- Colony and Protectorate of Kenya, Report on the Census on the Non-Native Population of Kenya Colony and Protectorate Taken on the Night of the 25th February 1948, Nairobi, 1953
- Colony and Protectorate of Kenya, Report on Census of Non-Native Employees, 1949, East African Statistical Department, 1950
- Republic of Kenya, Kenya Population Census, 1962, Volume IV : Non-African Population, Statistics Division, Ministry of Economic Planning and development, March 1966
- Republic of Kenya, Kenya Population Census, 1962, Tables : Advance Report of Volume I & II, Economics and Statistics Division, Ministry of Finance and Economic Planning, March 1966 (Document disponible à l'IFRA)
- Republic of Kenya, 1969 Population Census, Volume I : Analytical Report, Central Bureau of Statistics (Document disponible à l'IFRA)
- Republic of Kenya, 1979 Population Census, Volume I (Table 2 : Population by Sex, Tribe or National Group and District)
- Republic of Kenya, Kenya Population Census, 1989, Volume I, Central Bureau of Statistics, Office of the Vice President, Ministry of Planning and national development, March 1994 (Table 6 : Population by Tribe, Sex and District)
- Republic of Kenya, 1999 Population and Housing Census, Volume I : Population Distribution by Administrative Areas and Urban Centres, Central Bureau of Statistics (CBS), Nairobi, Kenya, January 2001
- Republic of Kenya, 1999 Population and Housing Census, Volume II : Socio-Economic Profile on the Population, Central Bureau of Statistics (CBS), Nairobi, Kenya, January 2001
- Republic of Kenya, 1999 Population and Housing Census, Volume III : Analytical Report on population Dynamics, Central Bureau of Statistics (CBS), Nairobi, Kenya, January 2001
- Republic of Kenya, 1999 Population and Housing Census, Volume XI : Analytical Report on Gender Dimensions, Central Bureau of Statistics (CBS), Nairobi, Kenya, August 2002
- Republic of Kenya, 1999 Population and Housing Census, Volume IV : Analytical Report on Fertility and Nuptiality, Central Bureau of Statistics (CBS), Nairobi, Kenya, August 2002

OUGANDA :

- Uganda Bureau Of Statistics (UBOS), Report on the 1969 Population Census, Volume I : The population of Administrative Areas, Nov. 1971 ; Volume II : The Administrative Report, April 1974.
- The Republic of Uganda, The 1991 Population and Housing Census, Analytical Report, volume I, Demographic Characteristics, Statistics Department, Ministry of Finance and Economic Planning, Entebbe, Uganda, May 1995.
- The Republic of Uganda, The 1991 Population and Housing Census, Analytical Report, volume II, Socio-Economic Characteristics, Statistics Department, Ministry of Finance and Economic Planning, Entebbe, Uganda, May 1995.
- The Republic of Uganda, 2002 Uganda Population and Housing Census, Main Report, Uganda Bureau Of Statistics (UBOS), March 2005
- The Republic of Uganda, 1996, Statistical Abstract, Statistics Department, Ministry of Finance and Economic Planning, Entebbe, Uganda, July 1996
- Uganda Bureau Of Statistics (UBOS), Migration and Tourism, Report IV (2000-2004), August 2005
- Uganda Bureau Of Statistics (UBOS), Statistical Abstract, 2005
- Uganda Districts, Information Handbook, Fountain Publishers, Kampala, Fifth edition, 2002
- US Census Bureau, International Database, Uganda, 1959, 1969, 1991
<http://www.census.gov/>
- Uganda Protectorate, Uganda Census 1959, Non-African Population, East African Statistical Department, June 1960